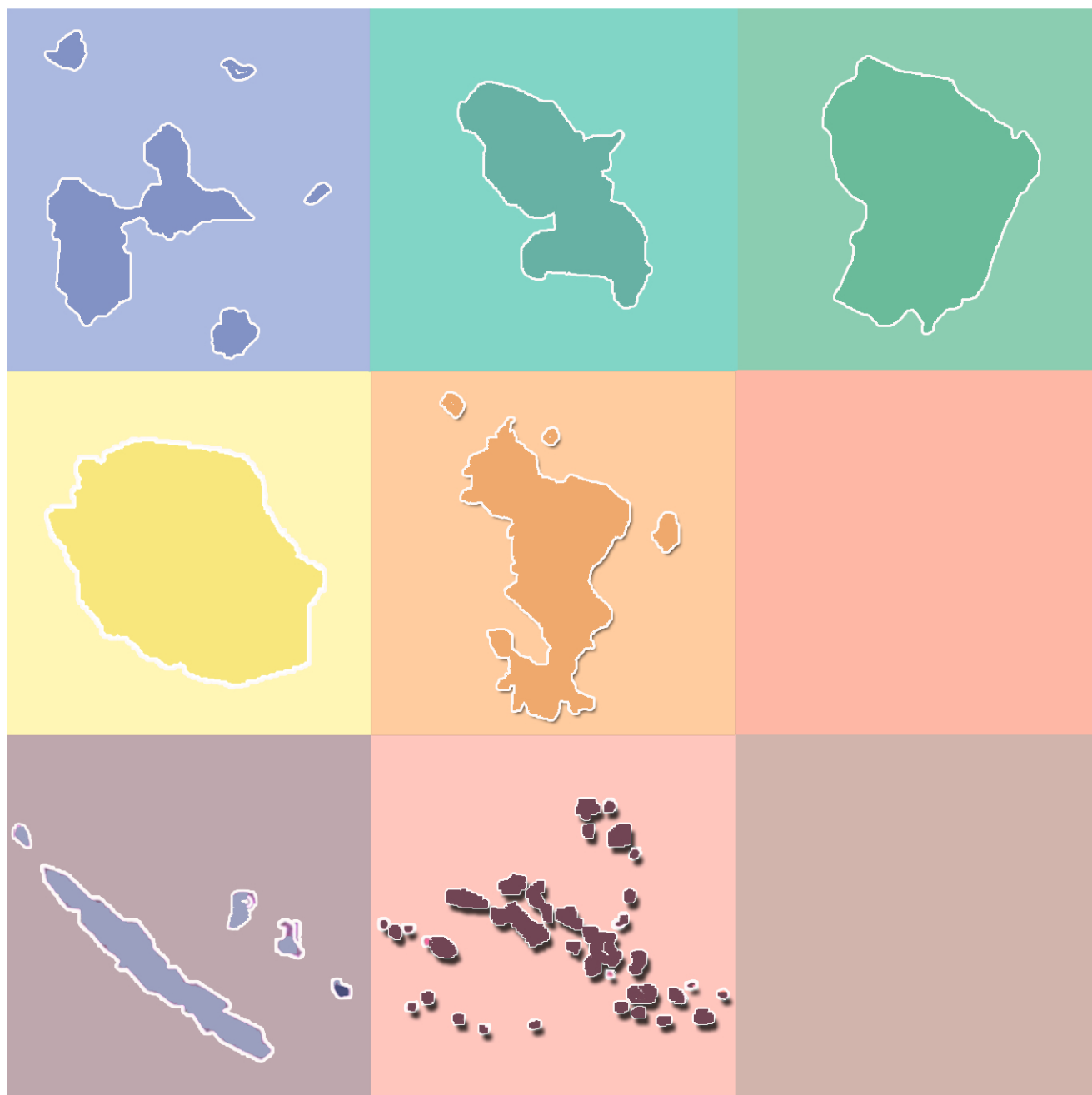


# STRATOM

Diagnostic territorial Polynésie française

Décembre 2020



Service de la coordination des stratégies  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir  
et des diagnostics territoriaux

**Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

## Note liminaire

---

L'objectif des diagnostics territoriaux est de présenter, sous l'angle d'une vision globale de site, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (grands chiffres, tendances, structuration des acteurs, forces et faiblesses).

Ces documents apportent des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés à différents niveaux pourront appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

### Les territoires considérés

Ces diagnostics ont été bâtis sur la base du découpage régional en vigueur. Ils présentent les caractéristiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les 13 régions métropolitaines françaises et les territoires d'Outre-Mer.

Auvergne Rhône Alpes	Bourgogne Franche Comté	Bretagne
Centre Val de Loire	Corse	Grand-Est
Hauts de France	Ile de France	Normandie
Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire
Provence Alpes Côte d'Azur		

### Territoires d'Outre-Mer

Antilles (Guadeloupe et Martinique)	Océan Indien (La Réunion et Mayotte)	
Guyane	Nouvelle Calédonie	Polynésie Française.

*Certains territoires d'Outre-Mer n'accueillent pas de formation d'enseignement supérieur ou de laboratoire de recherche de manière permanente et n'apparaissent pas dans ce diagnostic (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna). Néanmoins ces territoires présentent un intérêt scientifique et restent un terrain d'observation privilégié pour les scientifiques.*

### Précisions concernant les données et leur interprétation

Ce document est publié en l'état des informations et des analyses disponibles au 31 octobre 2020. Les sources des cartes et des chiffres sont mentionnées. Les éléments fournis permettent des comparaisons entre les territoires, qui ne constituent pas une finalité en soi et ont pour seul objet de permettre aux acteurs d'en disposer et de les analyser au vu de leur contexte propre. Les sources des présentations des actions PIA proviennent principalement des porteurs de projet (contenu des dossiers de candidature, communiqués de presse, site internet...).

Il y a lieu d'être particulièrement attentif aux dates de recueil des données et d'en tenir compte dans leur interprétation.

Il conviendra plus généralement, si l'on veut analyser correctement les données fournies, de se référer aux définitions précises données dans le lexique.

Les nomenclatures disciplinaires ou scientifiques ne recouvrent pas toujours les mêmes périmètres.

L'ensemble des données n'étant pas disponibles pour les sites de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, leur diagnostic territorial concentre l'ensemble des indicateurs disponibles. Les sources de données proviennent principalement du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'INSEE, des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de l'Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE) et de l'Institut statistique de la Polynésie française (ISPF).



## Sommaire

---

<b>PARTIE 1 - VUE PANORAMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION EN POLYNESIE FRANÇAISE.....</b>	<b>5</b>
A. Les grandes caractéristiques du dispositif d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à l'échelle régionale .....	6
B. Les enjeux du territoire .....	8
<b>PARTIE 2 - VUE APPROFONDIE DU POTENTIEL REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION.....</b>	<b>13</b>
A. Les conditions d'études, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants .....	14
B. La structuration de la recherche .....	29
C. Le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique.....	32
D. Les ressources financières et humaines .....	33
<b>PARTIE 3 - ANNEXES .....</b>	<b>39</b>
A. Glossaire .....	40
B. Sigles et abréviations .....	49



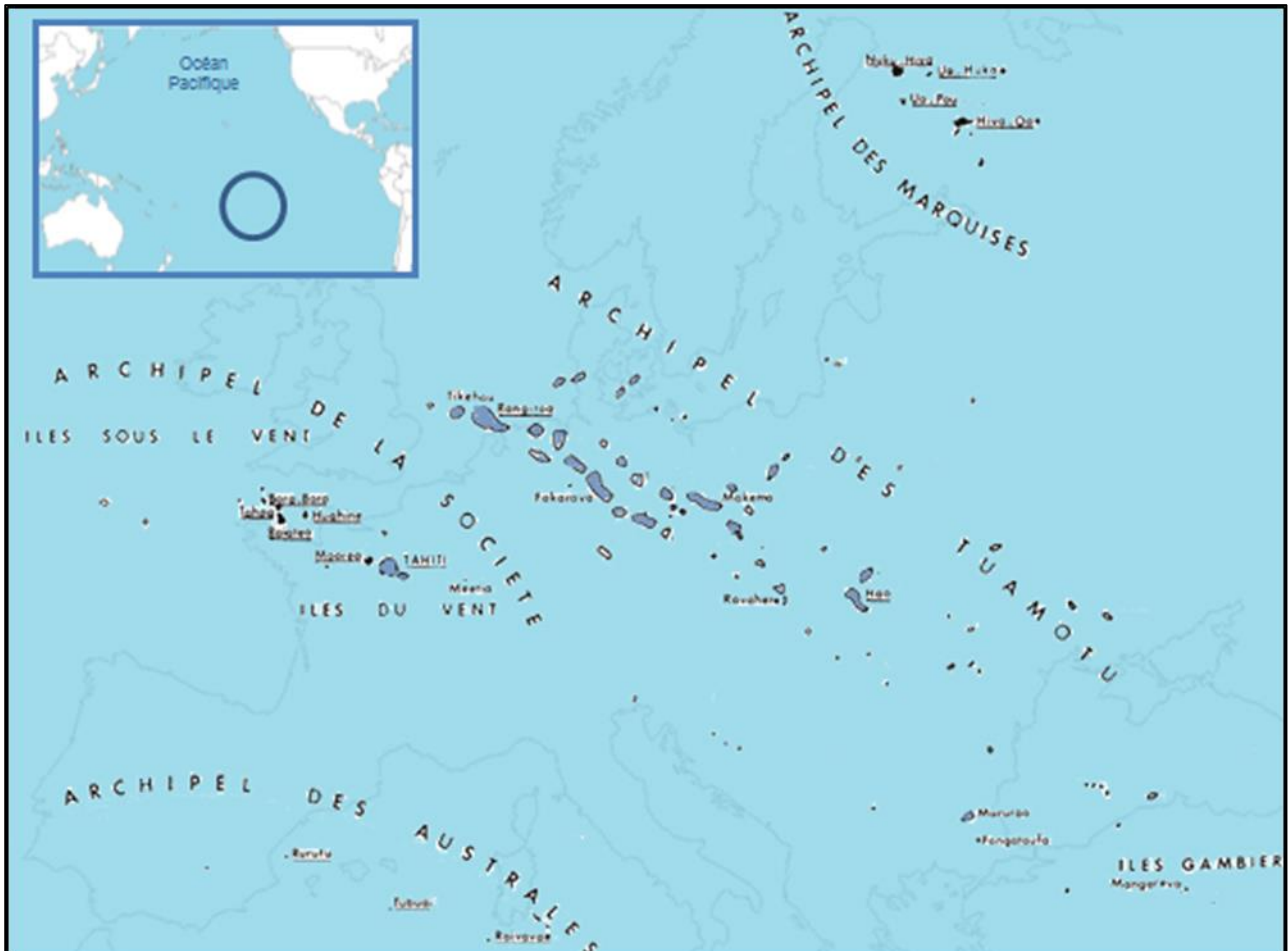
**Partie 1**

**VUE PANORAMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
EN POLYNESIE FRANÇAISE**

# A. Les grandes caractéristiques du dispositif d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à l'échelle régionale

## A.1 La position géographique

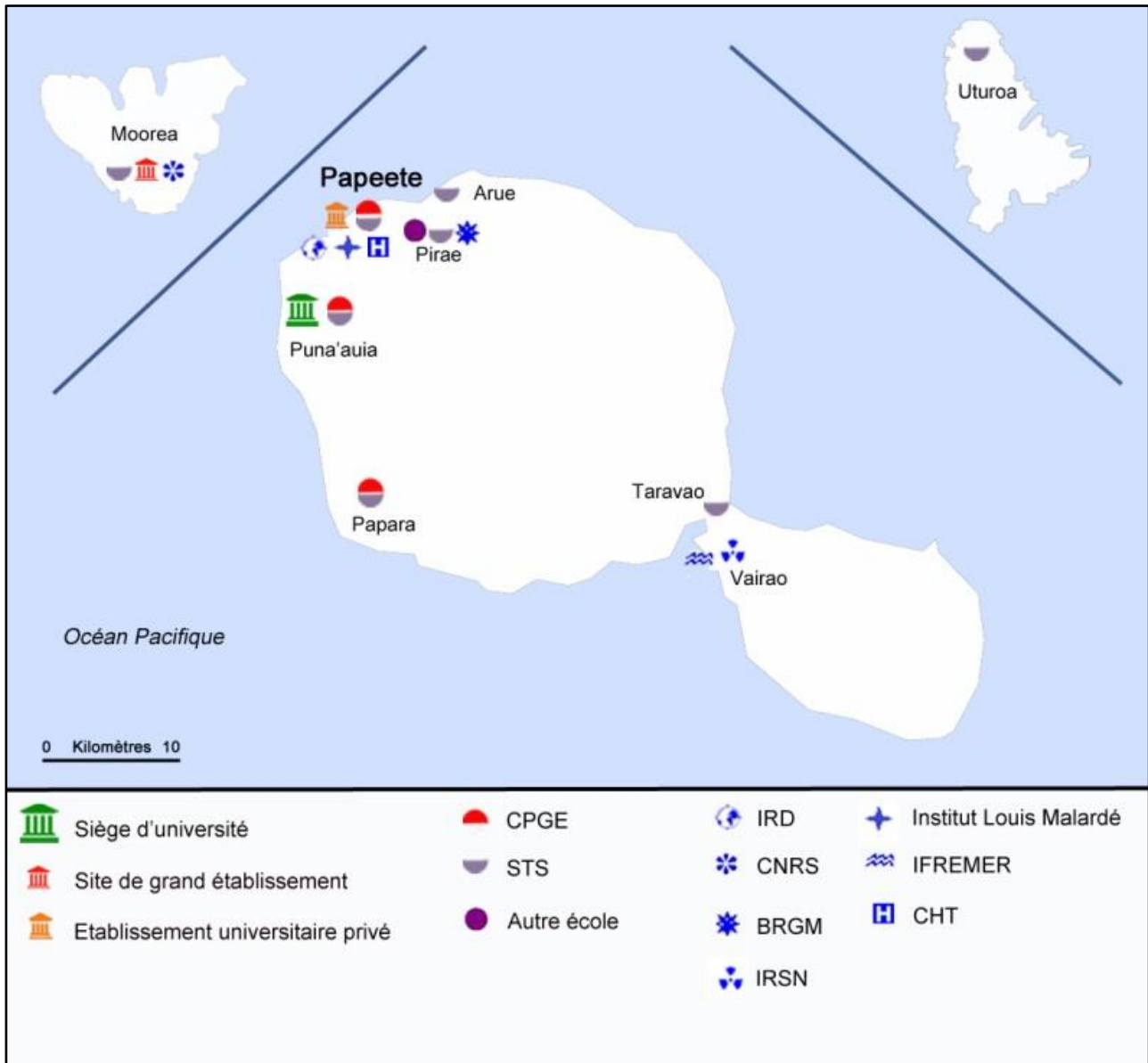
Carte 1 - La position géographique de la Polynésie française





## A.2 Les principales implantations des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche

Carte 2 - Polynésie française : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur, de recherche, et des formations de STS et de CPGE (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



## B. Les enjeux du territoire

### B.1 Le contexte socio-économique

#### B.1.1 La population

En 2017, la Polynésie française compte 276 000 habitants et connaît une croissance démographique plus faible que les années précédentes. L'accroissement de la population est ralenti par une natalité en baisse continue depuis 30 ans et le déficit migratoire. En effet, 17 500 personnes ont quitté la Polynésie française entre 2012 et 2017, soit 6% de la population. Un quart de ces personnes sont des jeunes entre 18 et 25 ans. Trois polynésiens sur quatre vivent dans les Iles du Vent et deux sur trois sur l'île de Tahiti.

Le dernier recensement, en 2017, note un vieillissement de la population même elle reste plutôt jeune : 31% de la population a moins de 20 ans, contre près de 50% en 1988, et 12% de la population a plus de 60 ans. L'âge moyen est de 33 ans (moyenne nationale : 41 ans).

#### B.1.2 Les indicateurs économiques

##### ► La production de richesses

En 2015, les principales activités économiques sont les services marchands, dont le commerce et le tourisme (48% de la valeur ajoutée), les services non marchands (35%), l'industrie (9%), la construction (4%) et le secteur agricole, pêche et perliculture (4%). Le PIB de la Polynésie française atteint plus de 5 Md€ en 2017 et progresse de +2,5% depuis 2016.

##### ► Les échanges extérieurs

Comme l'ensemble des territoires ultra-marins, la balance commerciale de la Polynésie française est structurellement déficitaire avec des exportations qui ne couvrent, en 2018, que 7% de ses importations. Les principaux fournisseurs sont la France métropolitaine (25%), l'UE (17%), la Chine (11,5%) et les États-Unis (10%). En 2018, les principaux produits exportés sont les perles (62% des exportations), les produits agricoles (noni, huile de coprah, monoï, vanille pour 19%), la pêche (12%). Ses principaux clients sont Hong-Kong (35%), le Japon (24%), les États-Unis (16%) et la France métropolitaine (13%).

Vecteur essentiel du développement économique, le tourisme génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale et représente 18% de l'emploi salarié. En 2018, la Polynésie française a accueilli 216 300 touristes, soit 35% de plus qu'en 2009, essentiellement européens et nord-américains.

##### ► Emploi

Essentiellement composé d'entreprises individuelles ou de PME, le tissu économique compte 97% d'entreprises employant moins de 9 salariés principalement situées dans les Iles du Vent (Tahiti et Moorea). En 2018, si les créations d'emplois accélèrent avec 1 400 créations par an, elles ne parviennent cependant à influencer sur le taux de chômage, qui reste élevé (21% en 2018 mais seulement 14,7% sur les îles de la Société).

Selon l'enquête **Emploi** de l'Institut statistique de la Polynésie française (ISPF) de 2018, le niveau de diplôme ne garantit pas toujours un accès facilité au marché de l'emploi pour les jeunes même si les taux de chômage des jeunes diminuent globalement à mesure que les niveaux de diplômes augmentent. Ainsi, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur, dans la population âgée de 15 à 25 ans, n'est que de 19% contre 38% pour les jeunes dépourvus de diplômes. Il est cependant à noter que 27 % des diplômés d'un CAP ou d'un BEP sont au chômage, alors que les bacheliers connaissent plus largement le chômage avec un taux de 33 %. Ainsi, la formation professionnelle qualifiante semble permettre une insertion plus aisée sur le marché du travail qu'une formation généraliste de niveau un peu plus élevée.

Le marché du travail polynésien est étroit et les offres d'emploi qualifiées y sont encore rares. « L'océanisation » des cadres s'est lentement opérée depuis 1983, parallèlement à l'accès des Polynésiens aux études supérieures. Les natifs de Polynésie française représentaient alors 28 % des cadres contre 46% en 2017, selon le recensement de la population 2017.

## B.2 Des enjeux géostratégiques

La Polynésie française occupe dans le Pacifique Sud une vaste zone maritime d'une superficie comparable à celle de l'Europe occidentale et compte 118 îles réparties sur cinq archipels. L'isolement de la Polynésie a permis le développement d'une flore et d'une faune uniques, notamment sur les îles hautes de la Société qui accueillent la plus grande diversité en faune et flore marine du fait de la conjugaison du lagon, du milieu récifal, et des milieux saumâtres.

Les relations internationales dans cette grande zone géographique reposent sur trois instances : le Forum des Îles Pacifique, assisté de deux structures de concertation, la Communauté du Pacifique Sud (CPS) et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

La Communauté du Pacifique (CPS), dont le siège est à Nouméa, a été créée à la fin de la seconde guerre mondiale par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, par la signature de la convention de Canberra (les deux derniers pays ont quitté l'organisme). Les vingt-six États et Territoires insulaires océaniques membres de la commission de la CPS appliquent une approche pluridisciplinaire pour traiter les enjeux particulièrement complexes du développement régional : changement climatique, catastrophes, maladies non transmissibles, égalité entre les sexes, emploi des jeunes, sécurité alimentaire et hydrique, et biosécurité au service du commerce.

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie constituent les têtes de pont de l'Europe dans le Pacifique et participent au Secrétariat permanent pour le Pacifique qui constitue un outil de développement des collaborations entre les organismes de recherche de différents pays et qui soutient des actions de coopération économique, sociale et culturelle.

Pour l'Union européenne, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont des Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) éligibles au Fonds européen de développement (FED). Les équipes locales sont éligibles aux projets du Programme cadre de recherche et de développement technologique (PCRDT) et du Programme cadre pour l'innovation et la compétitivité mais le dimensionnement de la recherche ne leur permet pas d'accéder au statut de pôle ou de plateforme d'excellence européenne.

Suite aux travaux des Assises de l'Outre-mer en 2018, le Livre Bleu, porté par le ministère des outre-mer, présente les ambitions de la France ultra-marine autour de quatre axes stratégiques : l'accès aux services publics essentiels, l'accompagnement juridique et financier de leur transformation, la réponse aux défis liés aux changements globaux et l'influence et le rayonnement de ces territoires. En créant une plateforme de recherche par bassin géographique l'objectif est d'encourager les synergies, donner de la visibilité et faire rayonner l'effort de recherche outre-mer.

## B.3 Des cadres institutionnels spécifiques

La Polynésie française se caractérise par le partage des compétences entre les institutions locales et l'État. D'une part, le gouvernement local désigne un ministre en charge de l'éducation et, d'autre part, les services de l'État sont assurés par un Haut-Commissariat et un Vice-rectorat.

C'est la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 qui porte « statut d'autonomie de la Polynésie » et qui confère à ce territoire le statut de « pays d'Outre-mer (qui) se gouverne librement et démocratiquement ». L'article 14-13 de la loi statutaire prévoit que l'enseignement universitaire et la recherche relèvent de la compétence de l'État mais la loi organique donne compétence à la Polynésie française pour l'enseignement supérieur non universitaire (CPGE, BTS...).

Ces compétences s'exercent sous réserve des pouvoirs conférés aux institutions de la Polynésie française qui, notamment, organise ses propres filières de formation et ses propres services de recherche (article 26). La participation de la Polynésie française aux compétences de l'État est prévue par une association de son gouvernement à l'élaboration des contrats d'établissement entre l'État et les établissements universitaires du territoire, ainsi qu'une consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis sur ce territoire (article 37). Il importe de veiller à une bonne prise en compte des priorités de développement économique du territoire dans la définition des objectifs des établissements concernés.

L'Université de la Polynésie française a bien intégré cette prise en compte de la demande sociétale par la consultation des services territoriaux compétents et par la mise en œuvre de nombreux cadres collaboratifs (formation, vie étudiante, recherche, appui technique).

Une convention entre l'État et la Polynésie française détaille, notamment, le partage des compétences en matière d'éducation supérieure non universitaire et un schéma directeur de la recherche et de l'innovation (2015-2025) définit les orientations stratégiques et les perspectives en matière de R&D. D'autre part, la Polynésie française a la possibilité d'organiser ses propres filières de formation et ses propres services de recherche.

Ce transfert de compétences s'accompagne, pour la Polynésie française, d'un transfert de moyens financiers qui donne lieu à des négociations entre les institutions locales et l'État. Ainsi, le contrat de projet 2015-2020 prévoit une enveloppe de 15 M€ pour la recherche et l'innovation (soit environ 5% du contrat).

## **B.4 Les enjeux du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

### **B.4.1 Une offre de formation qui se diversifie et qui se concentre sur le niveau licence**

Avec des taux de réussite au bac général (90,1%) et technologique (82,7%) supérieurs, en 2018, à la moyenne ultra-marine, la réussite des bacheliers polynésiens reste cependant inférieure à la moyenne nationale (91% et 88,7%). Parmi les 2 840 bacheliers, seuls 37,9% sont issus de la filière générale contre une moyenne nationale de 53%.

En 2018, la Polynésie compte près de 4 700 étudiants, dont 66% sont inscrits en cursus universitaires, et sont concentrés sur l'île de Tahiti où vivent les 2/3 des polynésiens. La population étudiante a augmenté moins fortement qu'au niveau national, +1,2% contre +12,7%. Les effectifs en STS ont progressé de +24% depuis 2013 tandis que ceux de l'université connaissent une baisse de 9% sur la même période. Des classes de CPGE ont également été ouvertes pour diversifier l'offre de formation.

83% des étudiants universitaires suivent une formation de niveau Licence (moyenne nationale : 59%) dont près de la moitié une formation dans la filière Droit-sciences économique-AES alors qu'ils ne sont que 30% au niveau national. En master, le nombre d'étudiants a baissé de 25% entre 2016 et 2017 et 63% des étudiants suivent le cursus enseignement, contre 17% en moyenne nationale.

Entre 2013 et 2017 le nombre de diplômés a augmenté de 27% sur le territoire, notamment dans les formations de niveau Bac+3. Ainsi, la part des diplômés de niveau supérieur continue de progresser et représente, en 2017, 14% de l'ensemble de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire, contre 12% en 2012.

L'école doctorale du Pacifique est commune aux universités de Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française mais l'éloignement des deux sites et la différence des calendriers (l'UNC utilise le calendrier austral) rendent difficile la coordination des activités doctorales.

Grâce à la mise en place du campus numérique ESP@DON l'université propose à ses étudiants des contenus pédagogiques en ligne et des tutorats par e-mail.

Pour l'année 2018-2019, la Polynésie compte 1 600 boursiers d'enseignement supérieur, dont 40% à l'échelon 6 ou 7.

### **B.4.2 Une structuration de la recherche à renforcer**

La Polynésie française constitue un environnement original pour l'étude des phénomènes naturels et les recherches en milieu insulaire tropical, notamment sur les écosystèmes coralliens et marins. Portée par l'université, la recherche polynésienne se structure autour de la biodiversité marine et terrestre, de l'étude des sociétés polynésiennes, du risque sanitaire et de l'observation géophysique.

En cours de structuration, la recherche polynésienne profite des synergies du potentiel scientifique présent sur le site et se matérialise avec la création du consortium RESIPOL qui regroupe l'université, l'ensemble des organismes de recherche du territoire et l'Université de Berkeley. Cinq unités de recherche construisent la recherche universitaire dont une UMR sur l'étude des écosystèmes insulaires ainsi que deux structures fédératives de recherche en sciences humaines et sociales dont la MSH du Pacifique. L'IRD, l'IFREMER et le CNRS développent des recherches en adéquation avec les thématiques prioritaires définies par le territoire et l'Institut Louis Malardé, lequel placé sous la tutelle du gouvernement polynésien, concourt aux programmes de recherche dans le domaine biomédical.

En cohérence avec le schéma directeur de la recherche et de l'innovation du Territoire, les thèmes de recherche se déclinent en 5 thématiques principales : les récifs coralliens et écosystèmes marins, les sociétés polynésiennes, la santé des populations, les risques naturels et le changement climatique, les nouvelles énergies et les nouveaux outils numériques.

Le Pôle d'innovation polynésien TAHITI FA'AHOTU développe l'innovation et la compétitivité des entreprises par des partenariats avec les organismes de recherche et de formation autour de l'exploitation des ressources marines et terrestres, la biodiversité et les molécules d'intérêt et biotechnologies, les énergies naturelles et la préservation durable des

## B.5 Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La hausse du niveau général d'éducation</li> <li>• La diversification de l'offre de formation de niveau bac+3</li> <li>• La présence d'organismes de recherche nationaux</li> <li>• Un environnement géographique et une biodiversité naturelle qui classe le territoire en laboratoire d'étude à ciel ouvert exceptionnel</li> <li>• La présence d'infrastructures de qualité : station géodésique, observatoire lagunaire</li> <li>• La présence d'équipes de recherche internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre de formation limitée notamment au niveau Master</li> <li>• Le manque d'attractivité de l'Outre-mer pour la mobilité des scientifiques</li> <li>• Les surcoûts financiers liés à l'isolement du territoire : investissement, ressources humaines, masse critique insuffisante</li> <li>• Des centres de décision scientifiques hors du territoire</li> <li>• La difficulté de développer une filière de formation scientifique et technologique</li> <li>• Des financements par projet difficiles à obtenir</li> <li>• La faiblesse des fonctions support (assistance à maîtrise d'ouvrage) publiques et privées de montage de collaborations internationales</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La structuration de la recherche et de l'innovation autour du consortium Resipol</li> <li>• Un pôle d'innovation partenaire de pôles de compétitivité métropolitains</li> <li>• Le développement des infrastructures haut-débit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le « <i>turn over</i> » des chercheurs peu propice au développement des projets locaux</li> </ul>

## Grands chiffres de Polynésie française

Population & géographie

**280 000** d'habitants en 2017

**2/3** des habitants vivent à  
**Tahiti**

**3 000 km<sup>2</sup>** de surface récifale  
34% des récifs ultra-marins

**Zone maritime : 5,5 M km<sup>2</sup>**  
Superficie équivalente à l'Europe

**5 archipels**  
118 îles dont 76  
habitées

**957 km<sup>2</sup> d'atolls**  
20% des atolls coralliens du monde

Économie

**PIB** (2017) : **5 Mds**,  
**18 350 €** par habitant

Taux de chômage (2017) : **21 %**

Importations : **1 520 M€** (2018)  
Exportations : **103 M€**

Taux de couverture : 7%

**220 000 touristes** (2018)

**25,5%** des étudiants inscrits en  
formations professionnalisantes

Enseignement supérieur et Recherche

2 840 bacheliers (2018)  
**Taux de réussite: 82,8%**

340 diplômés en BTS (2018)  
**Taux de réussite: 72%**

**4 700 étudiants**

Effectifs étudiants  
**+1,2 %** (2013/2017)

**1** école doctorale

**1** université

**340**  
diplômés de licence  
(2017)

**8** sites d'enseignement supérieur

**130 enseignants-chercheurs**  
(2018)

**66%** des étudiants de  
l'enseignement supérieur sont  
inscrits en **universités**

**5 laboratoires**  
dont **1 UMR**

## **Partie 2**

### **VUE APPROFONDIE DU POTENTIEL REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION**

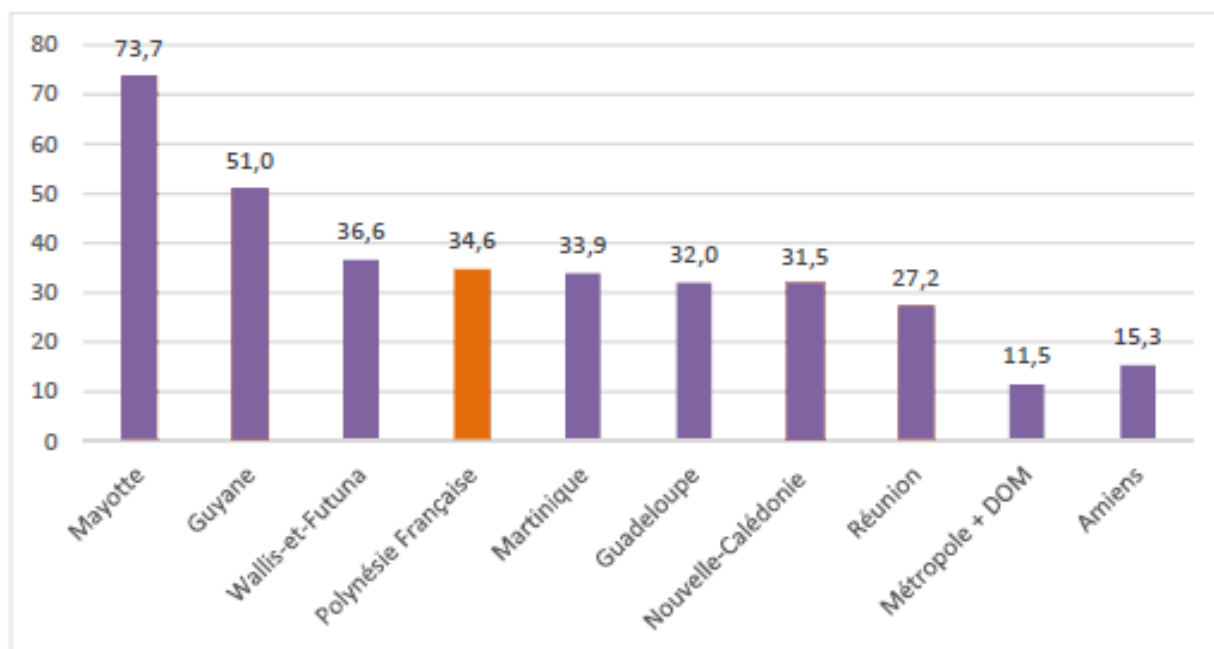
## A. Les conditions d'études, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants

### A.1 L'accès à l'enseignement

Le niveau de formation générale des Polynésiens augmente entre 2012 et 2017. En 2017, la part des diplômés de niveau supérieur représente 14% de l'ensemble de la population de 15 ans ou plus sortie du système scolaire, contre 12% en 2012. Le niveau du diplôme s'améliore : avec une forte progression des bacheliers technologiques et professionnels, la part de bacheliers dans la population est passée à 31% en 2017 contre 27% en 2007. La part de la population non diplômée est en 2017 de 31%.

70% des personnes âgées de plus de 15 ans pratiquent le français dans l'environnement familial. Ce taux atteint 77% dans les Iles du Vent (Tahiti et Moorea). Si 29% de la population parle une langue polynésienne, 75% déclare savoir écrire une langue polynésienne et 95% la langue française. En 2018, lors de la journée défense et citoyenneté (JDC), les tests de compréhension à l'écrit ont montré que 1/3 des participants, âgés de 16 à 25 ans, étaient en difficulté de lecture (France : 11,5%).

Graphique 1 - Outre-mer : la part des jeunes en difficulté de lecture dans les académies d'Outre-mer (Source : ministère des armées – DSNJ, MENJ-DEPP)



### A.2 Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### A.2.1 Les établissements d'enseignement supérieur

##### ► Université de la Polynésie française - UPF

- 3 départements de formation : Droit-économie-gestion, Lettres-langues-sciences humaines, Sciences-Technologies-Santé
- La création de deux DUT à la rentrée 2016, Gestion administrative et commerciale des organisations et Techniques de commercialisation, est issue d'une coopération de l'université avec l'IUT de l'Université de Bordeaux.
- Cycle Universitaire de Préparation aux Grandes Écoles : création d'un CUPGE Maths-Physique en 2017



- 1 institut national supérieur du professorat et de l'éducation - Inspé
- Service de formation continue
- Institut Confucius

### ► Conservatoire national des Arts et métiers - CNAM

Le centre du CNAM en Polynésie française a été ouvert en 1979. Les enseignements se font en présentiel et certains peuvent être maintenant suivis en formation ouverte à distance sur l'ensemble du territoire polynésien. En 2017, le CNAM commence à déployer ses comptoirs qui sont à la fois des points d'accueil, de pré-inscription et centres d'examen délocalisés, dans les archipels polynésiens.

### ► École pratique des hautes études - EPHE

L'Institut des récifs coralliens du Pacifique - IRCP est un des instituts de ce grand établissement. Il est basé depuis 2009 au Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (USR-CRIOBE) de Moorea.

### ► Les autres écoles et Instituts

- École de commerce de Tahiti (établissement consulaire)
- L'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie - ISEPP est rattaché à la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC) de Polynésie. Il est associé à l'Université catholique de l'Ouest (situé à Angers) et propose des formations, principalement, dans le domaine des sciences humaines et sociales : formation des enseignants, information et communication, sociologie, sciences de l'éducation.

### ► Les organismes de recherche

- CNRS : Centre national de recherche scientifique
- IRD : Institut de recherche pour le développement
- BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
- IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
- ILM : Institut Louis Malardé (sous tutelle du gouvernement de Polynésie française)

## A.3 L'offre documentaire

Le SCD de l'Université de la Polynésie française administre une bibliothèque universitaire et la médiathèque de l'ESPE, toutes deux implantées à Faaa (Tahiti).

Tableau 1 - Polynésie française : l'offre documentaire globale en 2017 (Source : DGESIP-DGRI A1-3 – Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires - ESGBU)

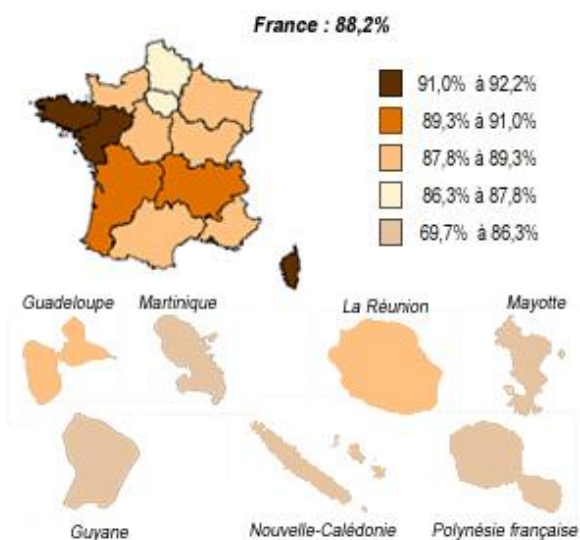
	Offre de documents en mètres linéaires	Dépenses d'acquisition			Nombre d'entrées par an	Nombre de prêts par an	Surfaces allouées au public (m <sup>2</sup> )
		Total (€)	Part consacrée à la formation	Part consacrée à la recherche			
<b>Polynésie française</b>	2 641	305 085	68,0%	32,0%	222 050	64 197	1 353

Champ : bibliothèques intégrées des établissements d'enseignement supérieur, hors bibliothèques "associées" et hors organismes de recherche - source : MESRI - DD-A1-3 - ESGBU 2017

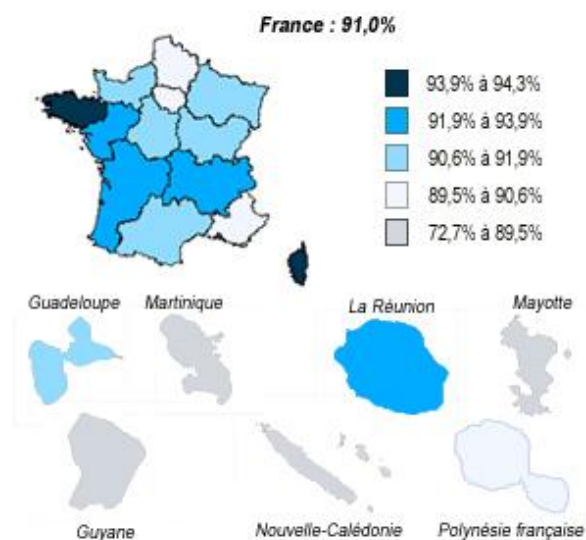
## A.4 Les parcours d'accès à l'enseignement supérieur

### A.4.1 La réussite au baccalauréat

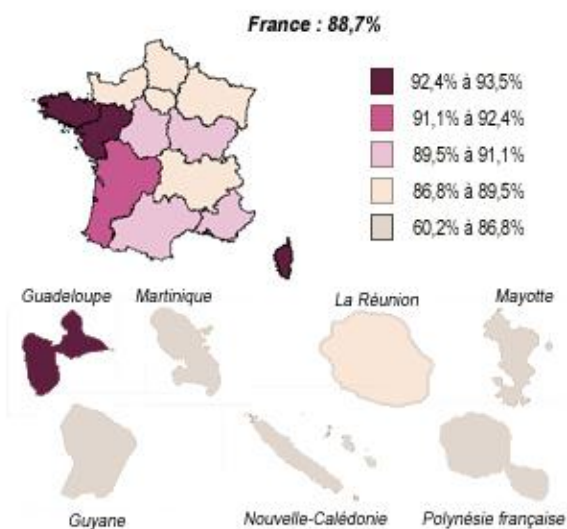
Carte 3 - le taux de réussite au baccalauréat en France, en 2018



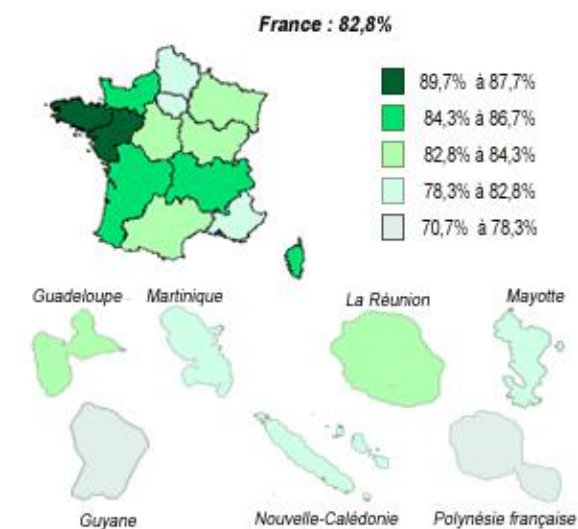
Carte 4 - le taux de réussite au baccalauréat général en France, en 2018



Carte 5 - le taux de réussite au baccalauréat technologique en France, en 2018



Carte 6 - le taux de réussite au baccalauréat professionnel en France, en 2018

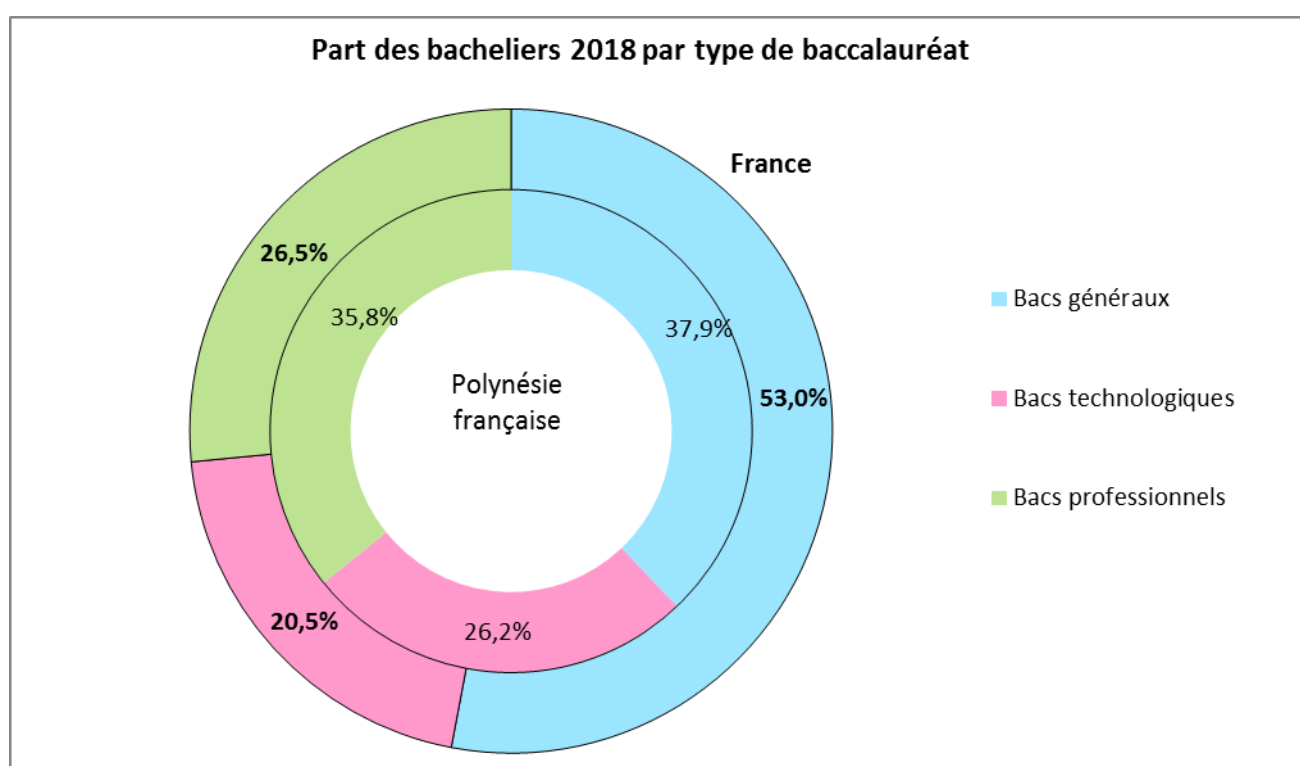


Sources : DEPP, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, Vice-Rectorat de la Polynésie française, traitement DGESIP-DGRI A1-1

Tableau 2 - Polynésie française : le nombre de candidats admis et le taux de réussite par type de bac, session 2018 (Source : DEPP, vice-rectorats Nouvelle-Calédonie et Polynésie française)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite
Polynésie française	1 078	90,1%	746	82,7%	1018	73,4%	2 842	82,8%
Outre-mer	13 856	88,3%	7 657	82,0%	9 693	79,8%	31 206	83,9%
France	361 177	91,0%	139 692	88,7%	180 813	82,8%	681 682	88,2%

Graphique 2 - Polynésie française : la répartition des admis 2018 par type de baccalauréat (Source : DEPP, vice-rectorats Nouvelle-Calédonie et Polynésie française)



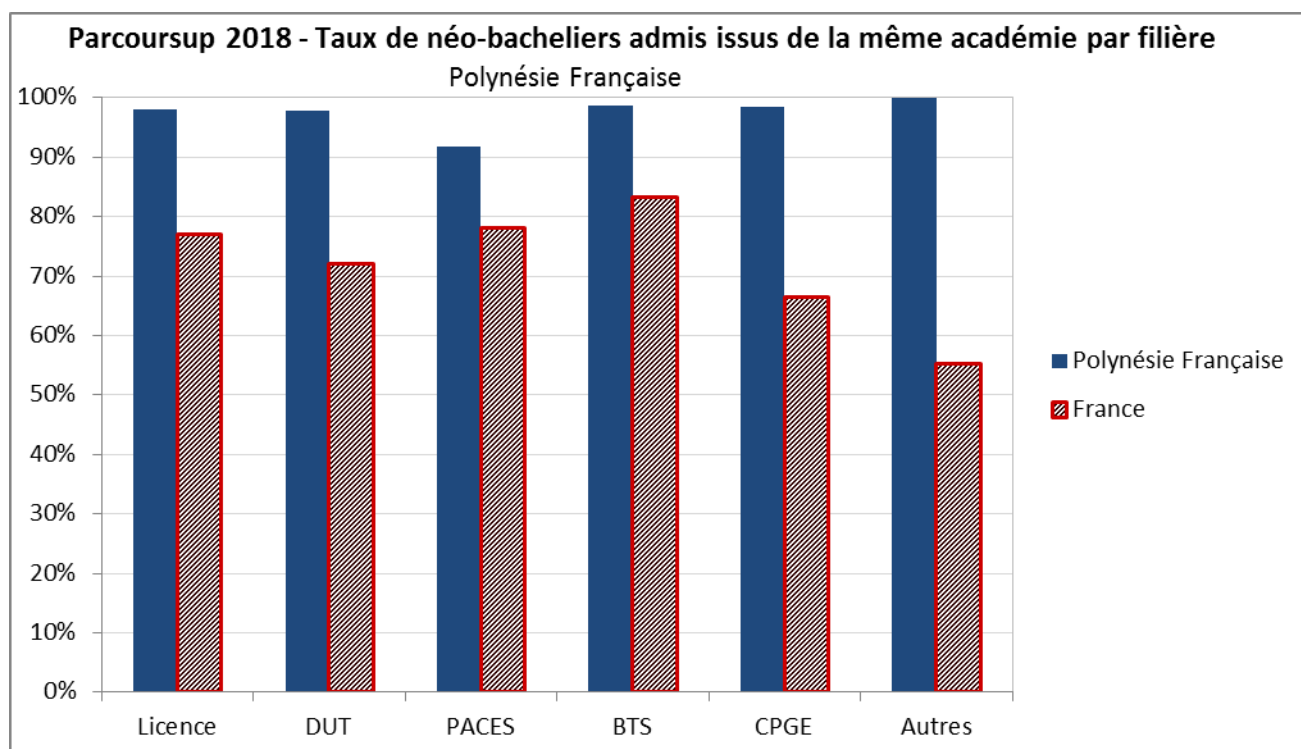
## A.4.2 L'accès à l'enseignement supérieur et l'orientation

### ► Les résultats du dispositif Parcoursup

Tableau 3 - Polynésie française : les vœux et admissions dans le cadre de Parcoursup 2018 (Sources : Parcoursup/SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

	Capacités d'accueil	Candidatures confirmées	Candidatures retenues (admis)	Répartition des néo-bacheliers admis par type de bac				Part autres admis
				Général	Techno.	Pro.	Ensemble bac	
Licence	1 692	2 974	874	52,3%	16,4%	9,8%	78,5%	21,5%
DUT	56	432	55	23,6%	50,9%	7,3%	81,8%	18,2%
PACES	160	387	121	73,6%	6,6%	0,0%	80,2%	19,8%
STS	672	3 961	560	9,5%	43,4%	34,1%	87,0%	13,0%
CPGE	83	290	61	67,2%	32,8%	0,0%	100,0%	0,0%
Autres	169	587	94	29,8%	35,1%	20,2%	85,1%	14,9%
<b>Total</b>	<b>2 832</b>	<b>8 631</b>	<b>1 765</b>	<b>38,6%</b>	<b>26,9%</b>	<b>17,0%</b>	<b>82,5%</b>	<b>17,5%</b>

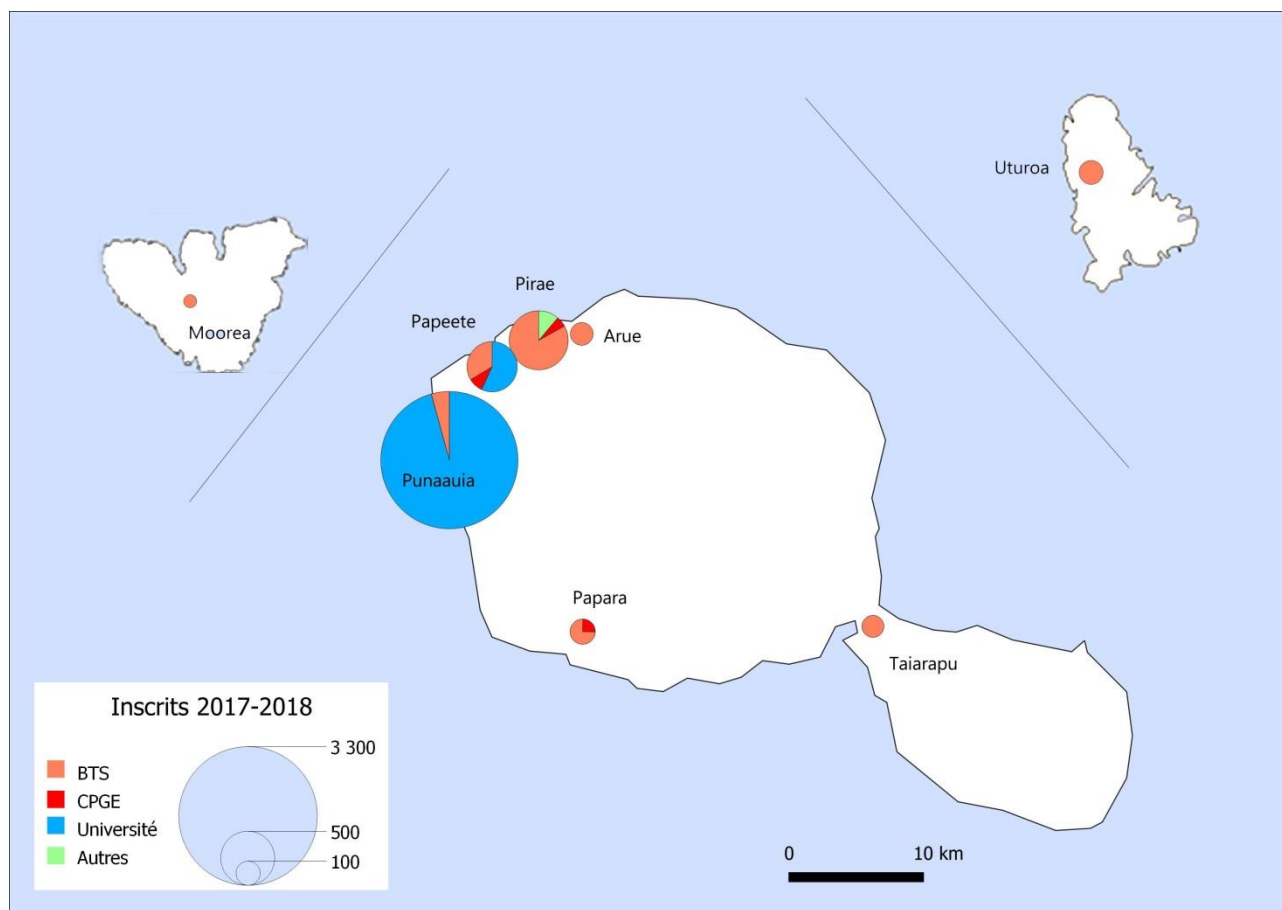
Graphique 3 - Polynésie française : le taux de néo-bacheliers admis dans l'enseignement supérieur par Parcoursup, issus de la même académie, en 2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



## A.5 Les choix d'études des étudiants en formation initiale, leurs diplômes et leur insertion professionnelle

### A.5.1 La répartition des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur de la région

Carte 7 - Polynésie française : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sur les principaux sites de la région en 2017-2018, par grand type de filière (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sont présents sur les îles de Tahiti, Moorea et Raiatea mais l'offre de formation est concentrée sur l'île de Tahiti où vivent les 2/3 des polynésiens. Le territoire compte une université, une vingtaine de BTS, une école de commerce et 3 CPGE. Cette offre s'étoffe avec l'ouverture de DUT et d'un Cycle universitaire de préparation aux grandes écoles (CUPGE) depuis 2017.

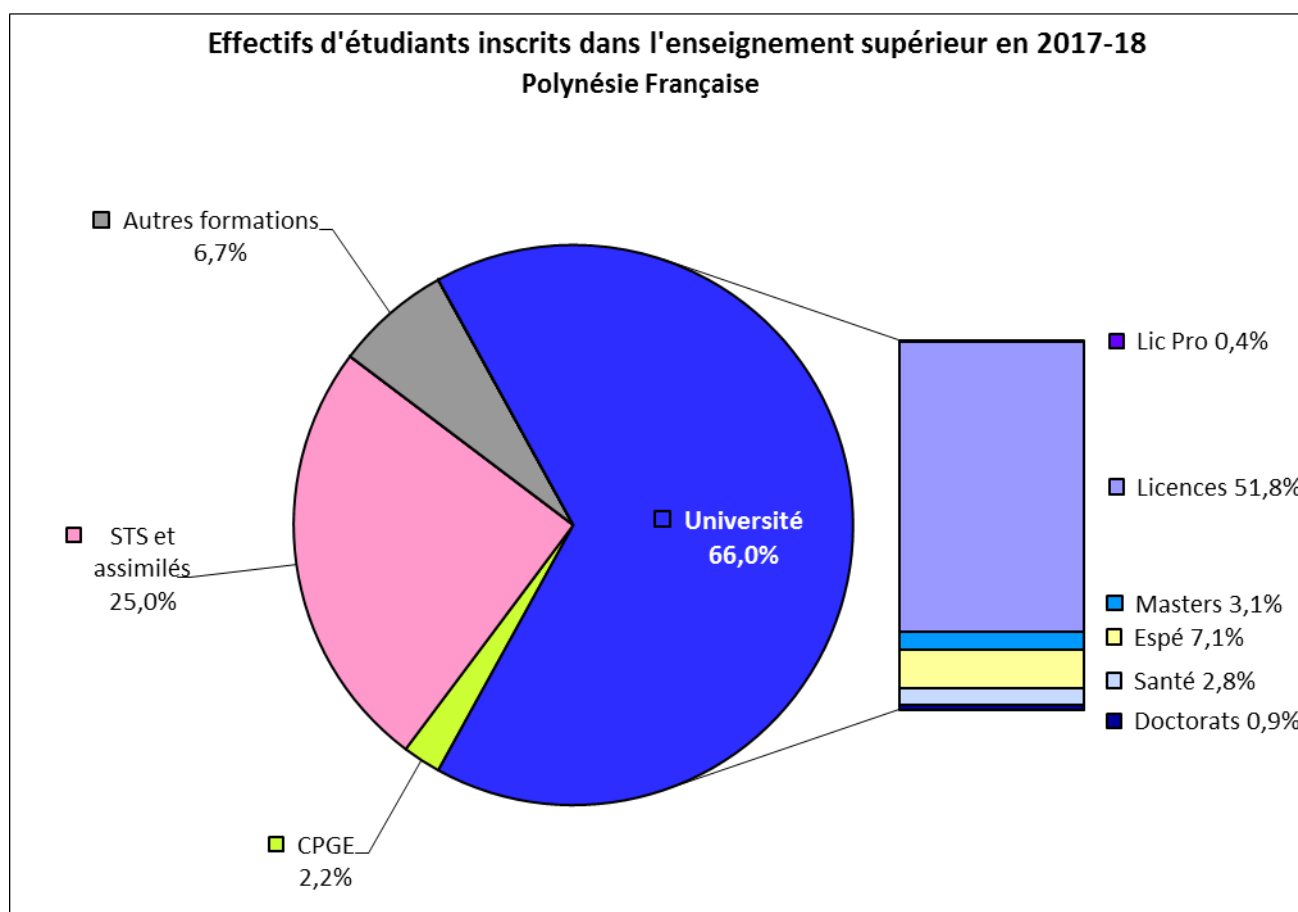
## A.5.2 Les étudiants inscrits et les diplômés de l'enseignement supérieur

### ► Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

Tableau 4 - Polynésie française: les effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-2018 (Source : SIES)

	Inscrits dans l'enseignement supérieur				dont inscrits à l'université			
	Effectifs	Évolution 2013-2017	Poids Outre-mer	Poids France	Effectifs	Évolution 2013-2017	Poids Outre-mer	Poids France
Polynésie française	4 691	1,2%	8,9%	0,2%	3 098	-9,3%	8,5%	0,2%
Outre-mer	55 752	12,7%	100%	2,1%	36 495	11,2%	100%	2,2%
France	2 688 994	10,2%	-	100%	1 650 154	9,6%	-	100%

Graphique 4 - Polynésie française : la répartition de l'ensemble des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur par type de filières en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGE SIP-DGRI A1-1)



## A.5.1 Les étudiants inscrits à l'université

Tableau 5 - Polynésie française : la répartition des étudiants inscrits dans les établissements publics MESRI selon leur origine géographique, en fonction du baccalauréat d'origine, en 2017-2018  
(Source : SIES)

Répartition des effectifs étudiants en université	issus de la même académie	provenant d'une autre académie	ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger	d'origine académique indéterminée	Total	Effectif total
Polynésie française	88,8%	4,5%	0,2%	6,5%	100 %	3 098
France	60,4%	21,7%	1,9%	15,9%	100 %	1 755 700

Graphique 5 - Polynésie française : la répartition des effectifs universitaires par niveau en 2017-2018  
(Source SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

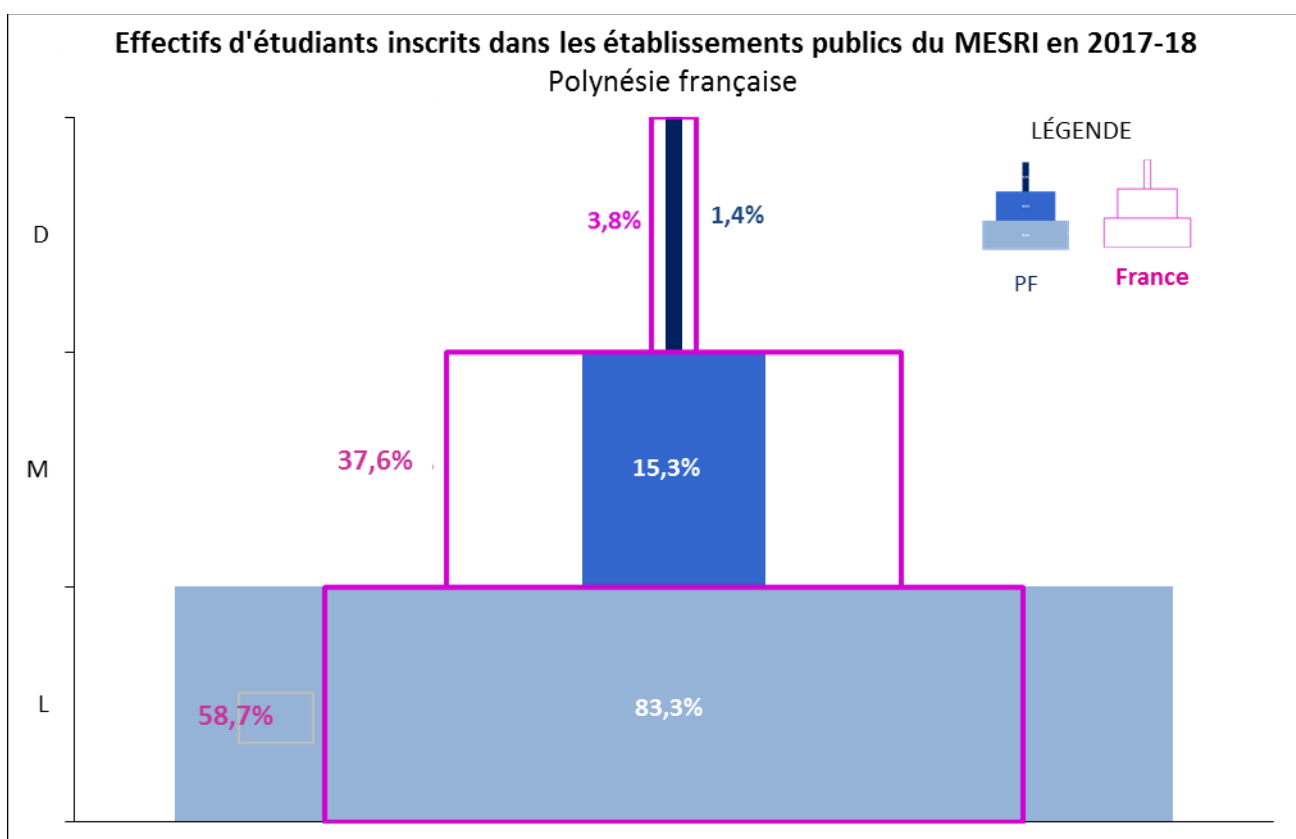


Tableau 6 - Polynésie française : l'évolution entre 2013-2014 et 2017-2018 des effectifs étudiants des établissements publics du MESRI, par cursus (Source : SIES)

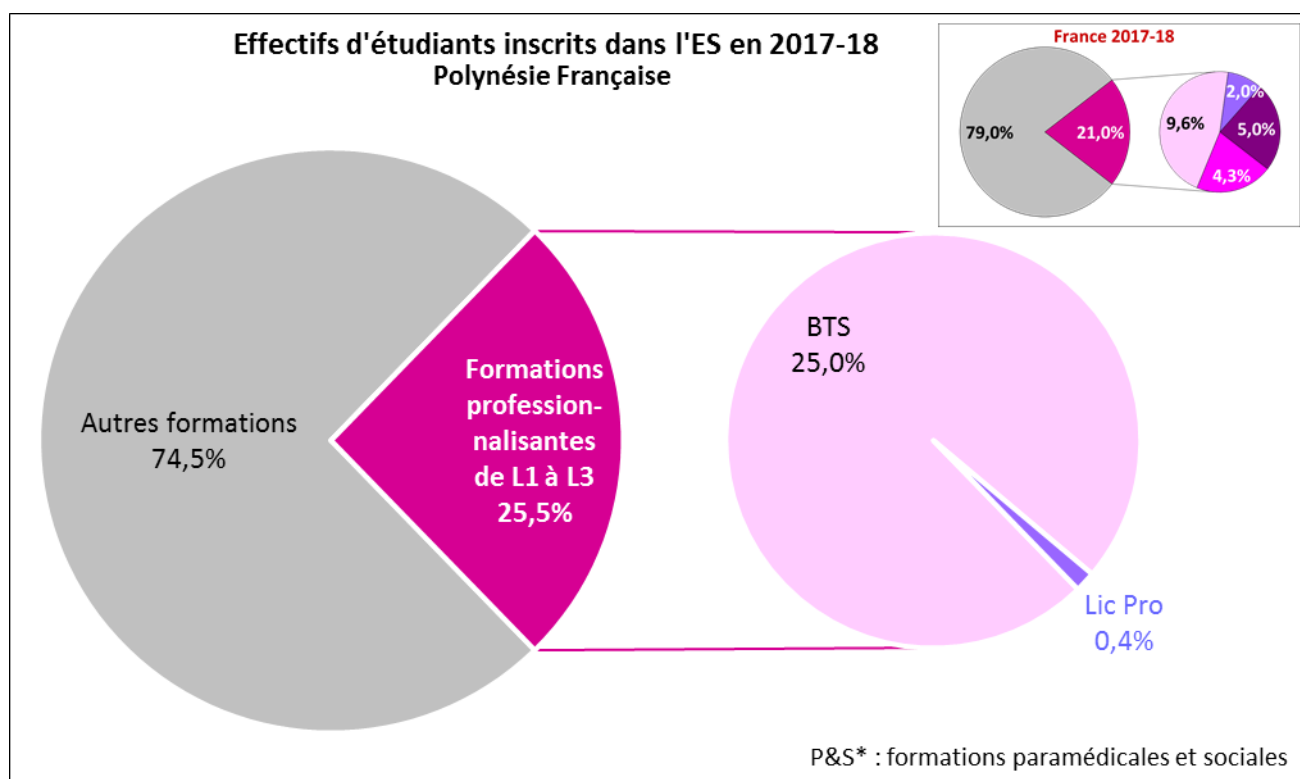
Cursus	L	M	D	Total
Effectifs	2 580	475	43	3 098
Évolution Polynésie française	16,2%	57,5%	-17,3%	18,3%
Évolution France	12,4%	6,7%	-5,8%	9,4%

Tableau 7 - Polynésie française : la répartition des étudiants inscrits dans les établissements publics du MESRI, par grande discipline en 2017-2018 (Source : SIES)

Grandes disciplines	Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Santé	STAPS	Total
Effectifs	905	1 365	756	72	905	3 098
Répartition	29,2%	44,1%	24,4%	2,3%	29,2%	100 %
Répartition France	<b>27,0%</b>	<b>30,7%</b>	<b>26,1%</b>	<b>13,1%</b>	<b>3,1%</b>	<b>100 %</b>

### ► Les étudiants inscrits dans les formations professionnelles courtes

Graphique 6 - Polynésie française : la répartition des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur dans les formations générales et les formations professionnelles de bac+2 et bac+3 en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)





## ► Les diplômés de l'enseignement supérieur

Graphique 7 - Polynésie française : la répartition des diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) en 2017 par type de diplôme national (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

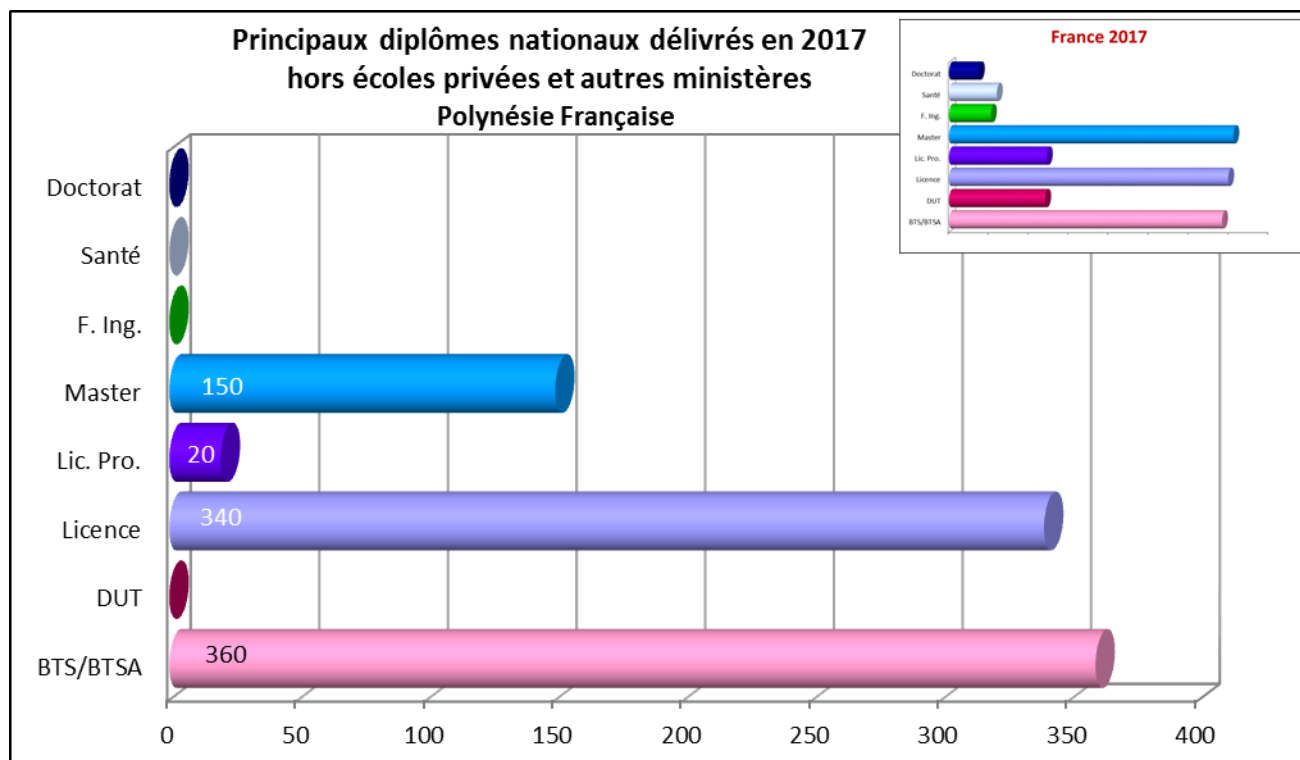


Tableau 8 - Polynésie française : la répartition des diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) en 2017 pour les principaux diplômes par niveau de diplôme (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

Type de diplôme	Bac+2	Bac+3	Bac+5	Bac+8
Diplômés de la Polynésie française	362	361	153	-
Diplômés en Outre-mer	4 968	3 379	1 447	79
Poids Polynésie française dans les diplômés ultramarins	7,3%	10,7%	10,6%	-
Diplômés France	184 687	189 575	186 149	14 906

Le nombre de diplômés entre 2013 et 2017 a progressé de +27% sur le territoire (France : +6,3%) avec une forte progression des diplômés de niveau Bac+3 (+48,5% entre 2016 et 2017).

## A.5.2 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau L

Tableau 9 - Polynésie française : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

	CPGE	STS et assimilés	IUT	Licence générale*	Licence professionnelle
Effectifs	104	1 175	-	2 162	19
Effectifs en Outre-mer	2 218	12 062	1 338	20 579	627
Poids Polynésie française dans les ultramarins	4,7%	9,7%	-	10,5%	3,0%
Effectifs en France	<b>86 955</b>	<b>259 444</b>	<b>116 909</b>	<b>670 257</b>	<b>52 741</b>

\* les effectifs en licence générale sont présentés hors doubles comptes des inscrits en CPGE qui ont obligation de s'inscrire en parallèle dans une licence

Entre 2013 et 2017, les effectifs en CPGE ont été multiplié par 3 et ceux de STS ont augmenté de +24,3% alors que les effectifs en Licence ont baissé de plus de 10%.

En 2017, 362 étudiants ont obtenu un BTS/BTSA avec un taux de réussite proche de la moyenne nationale : 72,1% en 2017 (France : 75,2%). Ce taux est quasiment identique en 2018 (72% ; France : 74,5%).

341 étudiants ont obtenu une licence avec un taux de réussite en 3 ans (inscription en L1 en 2014-2015) de 21% et une valeur ajoutée de -1,1%.

20 étudiants ont validé une licence professionnelle avec un taux de réussite en 1 an de 57,6% et une valeur ajoutée de -9,6%.

Tableau 10 - Polynésie française : la répartition des effectifs d'inscrits en licence générale et professionnelle dans les établissements publics du MESRI par grande discipline 2017-2018 (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Total
Inscrits en licence générale et professionnelle	Effectifs Polynésie française	1 023	766	439	2 228
	Répartition Polynésie française	45,9%	34,4%	19,7%	100%
	Répartition France	<b>30,5%</b>	<b>39,0%</b>	<b>30,5%</b>	<b>100%</b>

## A.5.3 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau M

Tableau 11 - Polynésie française: la répartition des inscrits en master dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Master enseignement	Total
Inscrits en master	Effectifs Polynésie française	105	29	10	247	391
	Répartition Polynésie française	26,8%	7,4%	2,6%	63,2%	100%
	Répartition France	<b>32,5%</b>	<b>28,0%</b>	<b>22,3%</b>	<b>17,2%</b>	<b>100%</b>

En 2017, l'université a délivré 153 diplômes de master dont 63% de master enseignement. Le taux de réussite en 2 ans (inscription en M1 en 2015-2016) est de 33% avec une valeur ajoutée de -13,4%.

#### A.5.4 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau D

Tableau 12 - Polynésie française: la répartition des effectifs de doctorants dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, sciences économiques	ALLSHS	Santé Sciences STAPS	Total
Inscrits en doctorat	Effectifs Polynésie française	7	17	18	42
	Répartition Polynésie française	16,6%	40,5%	42,9%	100%
	Répartition France	<b>16,6%</b>	<b>33,6%</b>	<b>49,8%</b>	<b>100%</b>

Entre 2013 et 2017, le nombre de doctorants a augmenté de 16% (France : -6%).

Tableau 13 - Polynésie française : les écoles doctorales et leurs établissements d'enseignement supérieur co-accrédités ou accrédités en délivrance conjointe (Source : DGESIP)

Écoles doctorales	Établissements accrédités
École doctorale du Pacifique	Université de Nouvelle-Calédonie Université de la Polynésie française

L'école doctorale du Pacifique est commune aux universités de Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. L'éloignement des deux sites et la différence des calendriers (l'UNC utilise le calendrier austral) rendent difficile la coordination des activités doctorales. Les deux sites fonctionnent donc de manière relativement autonome.

#### A.5.5 Les effectifs d'étudiants en formations de santé

Tableau 14 - Polynésie française: les effectifs d'inscrits en études de santé en 2017-2018 (source : SIES)

	PACES	Étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, sage-femme, ou pharmacie (fixés par arrêté du 27 décembre 2017)				
		Médecine	Odontologie	Pharmacie	Sage-femme	Total
Polynésie française	132	19	4	3	2	28
Total France	<b>58 951</b>	<b>8 075</b>	<b>1 201</b>	<b>3 114</b>	<b>962</b>	<b>13 352</b>

Une première année d'études de santé PACES est organisée dans le cadre d'une convention établie avec l'Université de Bordeaux. Les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques se poursuivent à Bordeaux et celles de sage-femme à Papeete. Cette année prépare également aux concours paramédicaux : kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité manipulateurs en électroradiologie médicale de Bordeaux.

## A.6 La réussite étudiante et les conditions de vie et d'études pour réussir

### A.6.1 Les dispositifs d'accompagnement à la réussite et d'innovation pédagogique

#### ► Le campus numérique Esp@don

Depuis 2003, l'Université de la Polynésie française a mis en place le campus numérique ESP@DON (Enseignement supérieur dans le Pacifique et en Asie à distance et ouvert à de nouveaux publics) qui propose des contenus pédagogiques en ligne et des tutorats par e-mail. La plateforme dédiée ([www.espadon.pf](http://www.espadon.pf)) offre des supports de cours, de TD-TP, des modules de formation dans l'ensemble des disciplines enseignées à l'université. La plateforme, axée activités pédagogiques, répond aux besoins pédagogiques des enseignants avec des activités de groupe, des parcours individualisés de formation et des outils de suivi d'apprenants.

### A.6.2 L'accueil des étudiants en bibliothèque

Le SCD de l'université de la Polynésie française administre une bibliothèque universitaire et la médiathèque de l'ESPE, toutes deux implantée à Faaa.

Tableau 15 - Polynésie française : les places en bibliothèques et les horaires d'ouverture en 2017 (Source : DGESIP-DGRI A1-3 – Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires (ESGBU))

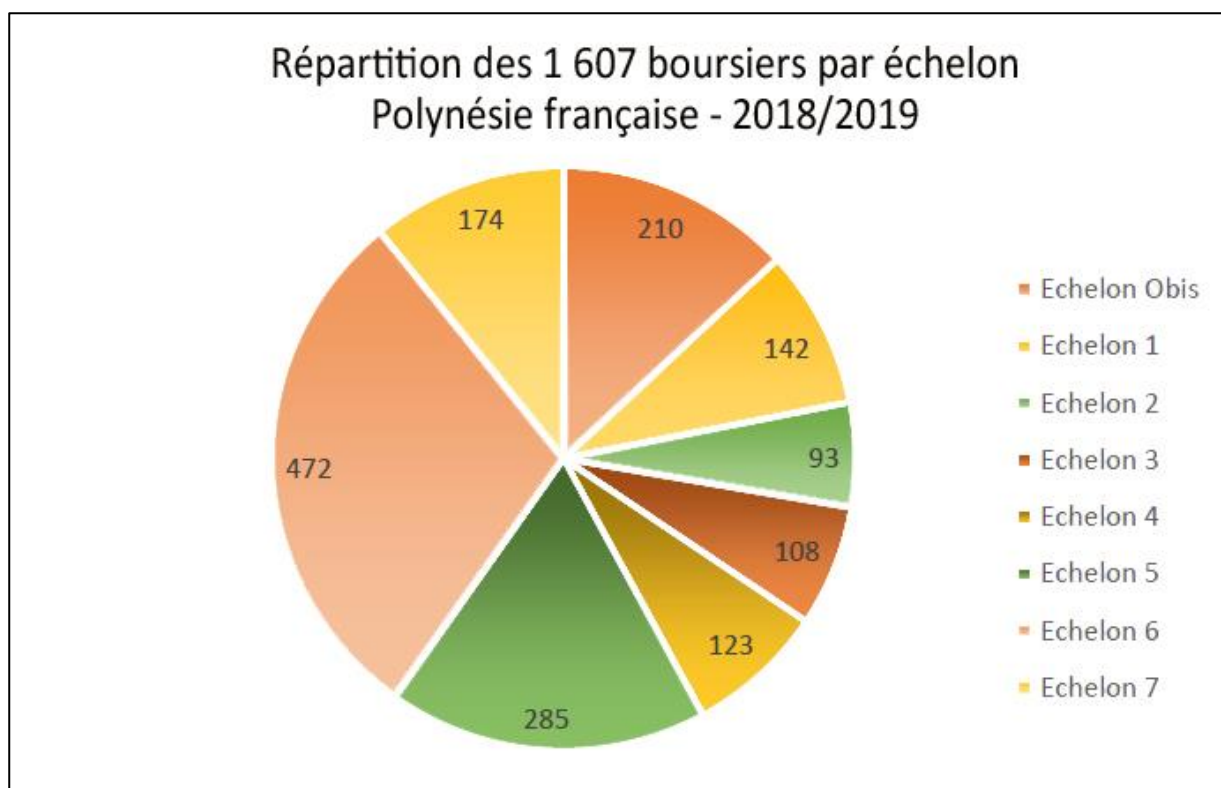
	Nombre de places de travail	Disponibilité annuelle d'une place assise par étudiant	Moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU de plus de 200 places	Part des étudiants formés dans les cursus
Polynésie française	343	273 h	65,5 h	36,3%

Champ : bibliothèques intégrées des établissements d'enseignement supérieur, hors bibliothèques "associées" et hors organismes de recherche - source : MESRI - DD-A1-3 - ESGBU 2017

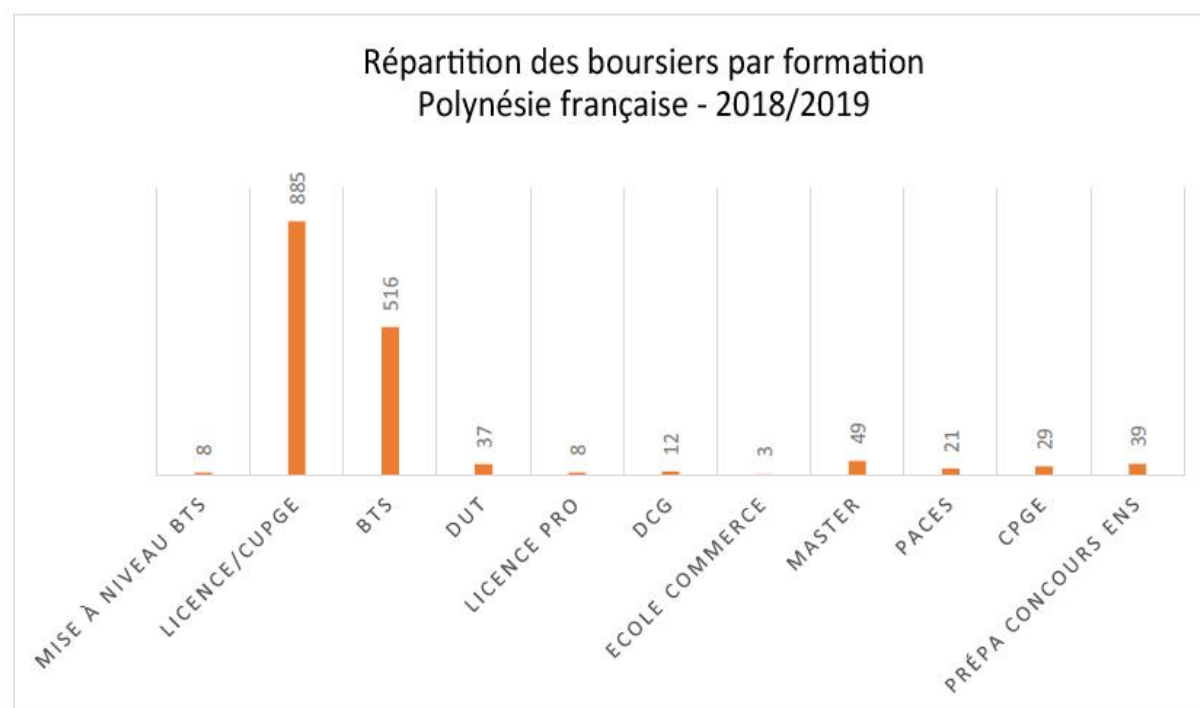
### A.6.3 L'accompagnement des étudiants dans leur vie quotidienne

#### ► Les étudiants aidés

Graphique 8 - Polynésie française : les étudiants boursiers par échelon en 2018-2019 (Source : Vice-rectorat de la Polynésie française)



Graphique 9 - Polynésie française : les étudiants boursiers par formation en 2018-2019 (Source : Vice-rectorat de la Polynésie française)



Les demandes de bourses et de logement sont effectuées auprès du vice-rectorat. La Polynésie française offre également des bourses sur critères sociaux. Pour l'année 2018-2019, 1 607 étudiants ont perçu des bourses dont 40% relevant de l'échelon 6 ou 7.

## ► La restauration et le logement

Il n'y a pas de CROUS dans la zone Pacifique. L'université gère une antenne de la vie étudiante. En Polynésie française, une cité universitaire de 72 chambres et un centre d'hébergement de 114 logements, logements gérés par la Polynésie française, accueillent les étudiants sur le campus de Punaauia. Le restaurant universitaire peut accueillir 150 étudiants, la cafétéria a une capacité d'une cinquantaine de places assises.

## | A.7 Les interactions formation – emploi

### | A.7.1 La formation tout au long de la vie

Le service de formation continue de l'université propose une quarantaine de formations en gestion, droit, langues et sciences.

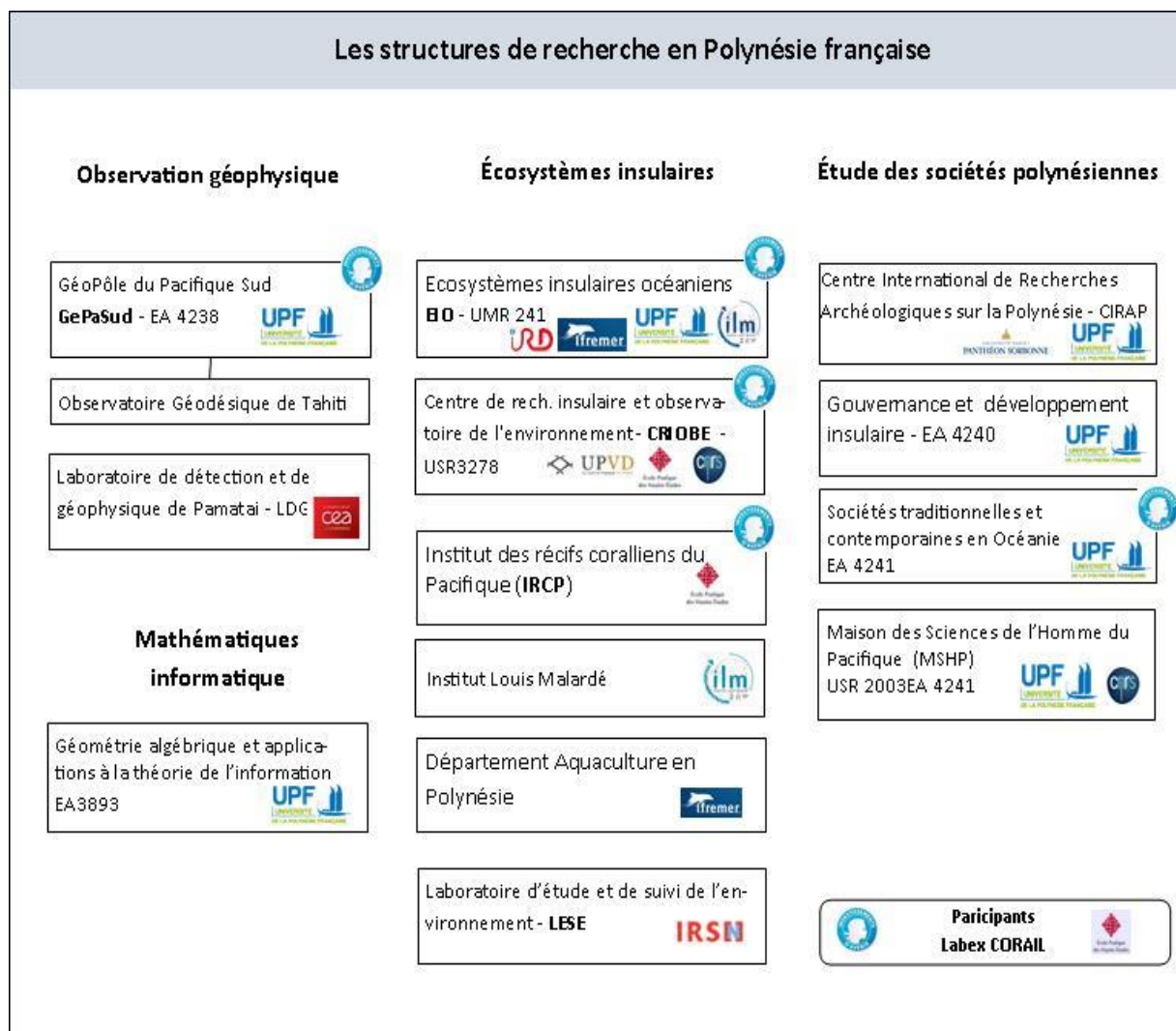
En 2016, 1 365 stagiaires se sont inscrits en formation continue à l'Université de la Polynésie française, pour un chiffre d'affaires de 750 000 € généré par 523 000 heures-stagiaires. La formation continue dispensée par le CNAM a été suivie par 210 stagiaires et a généré près de 210 000 €.

Dans le cadre de la formation continue, 145 diplômes ont été délivrés en 2016, dont 53% relèvent du niveau Bac+3.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) ouvre droit à la reconnaissance de certifications nationales mais également territoriales. Pour la période scolaire 2016/2017, le CNAM a reçu 115 demandes, 15 dossiers ont été validés et 10 auditeurs ont validé leur certification. Grâce à la visio-conférences, les auditeurs ne sont plus obligés de se déplacer en métropole pour passer devant un jury lorsque la certification n'existe pas sur place.

## B. La structuration de la recherche

### B.1 La structuration thématique de la recherche



### B.2 La structuration de la recherche en Polynésie française : les thèmes scientifiques et les acteurs

La politique scientifique de l'Université de la Polynésie française est structurée autour de trois domaines : Écosystèmes insulaires, Étude des sociétés polynésiennes et Observation géophysique. La mise en œuvre est assurée par 5 unités de recherche (4 EA et 1 UMR) qui totalisent 70 chercheurs et EC, ainsi que 2 structures fédératives : le Centre international de recherche en archéologie sur la Polynésie - Cirap et l'Observatoire géodésique de Tahiti - OGT. Une Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sous cotutelle de l'UPF et du CNRS.

En janvier 2019, six établissements présents en Polynésie française (Université de Polynésie française, CNRS, IFREMER, Institut Louis Malardé, IRD et Université de Californie-Berkeley) ont signé un accord cadre pour la création du consortium Resipol (Recherche enseignement supérieur innovation pour la Polynésie) qui a pour ambition de structurer la recherche et l'innovation sur le territoire.

#### B.2.1 Les écosystèmes insulaires

La connaissance des écosystèmes insulaires intéresse la communauté scientifique mondiale dans le contexte de menaces sur la biodiversité et de changement climatique. De par sa position géographique et sa structuration (118 îles réparties sur près de 5 millions de km<sup>2</sup> dont certaines ne sont pas habitées), la Polynésie française représente un laboratoire d'étude d'exception. Le territoire accueille de nombreuses infrastructures d'observation :

- Observatoire de l'environnement de Moorea du CRIOBE (CNRS/EPHE)
- Herbarier Nadaud de la flore de Polynésie française (IRD, MNHN)
- Plate-forme dédiée à l'aquaculture (Direction des ressources marines et minières, IFREMER)

Le laboratoire d'excellence **CORAIL** concerne les récifs coralliens face aux changements globaux de la planète. Il réunit l'ensemble des universités d'outre-mer (universités de Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de La Réunion et des Antilles). Quatre unités de recherche de l'université sont impliquées dans ses travaux.

L'UMR **Écosystèmes insulaires océaniques – EIO** fédère, depuis 2012, l'IRD, l'UPF et l'Institut Louis-Malardé. Les recherches menées par cette UMR concernent l'analyse des interactions « homme-ressources » dans les écosystèmes insulaires. Elle est structurée autour de 3 axes thématiques : Valorisation des ressources naturelles, Enjeux sanitaires dans les environnements insulaires et Vulnérabilités des écosystèmes insulaires.

L'**IRD** est installé en Polynésie française depuis 1964. Les recherches reposent sur les thèmes de la génétique à l'anthropologie en passant par la volcanologie, l'écologie, l'entomologie médicale ou encore la modélisation mathématique et l'ethnobotanique. En Polynésie française, les recherches concernent la biodiversité marine, les ressources halieutiques, l'océanographie et l'écologie planctonique. Les projets de recherche ont pour perspective le développement social, culturel et économique en répondant au mieux aux besoins des populations. Il est membre du labex CORAIL.

Le **Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement – CRIOBE**, basé à Moorea, est une unité de service du CNRS (EPHE/Université de Perpignan). Il fait partie d'un réseau de surveillance de l'écosystème corallien et participe au Labex CORAIL. Son but est de mieux comprendre les processus écologiques de régulation des écosystèmes au travers de longues périodes de temps.

L'**Institut des récifs coralliens du Pacifique - IRCP** est un institut de l'École pratique des hautes études – EPHE qui développe ses recherches dans le domaine de la gestion des récifs coralliens, l'apport des sciences humaines dans la gestion des récifs coralliens. Il participe également au labex Corail.

Le centre **IFREMER** du Pacifique (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie) est basé à Tahiti. Le centre compte, en 2016, une trentaine d'agents basés en Polynésie française. Les thèmes de recherche prioritaires sont liés à la perliculture, l'aquaculture, mais aussi la biodiversité, les énergies marines et l'environnement. Elles sont menées en collaboration avec la Direction des ressources marines de la Polynésie française et d'autres institutions de recherche (UPF, IRD, EPHE, LESE-IRSN, Institut Louis Malardé).

L'**Institut Louis Malardé** concourt à la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement naturel de la Polynésie française. Dans le domaine biomédical des programmes sont définis en relation avec la politique de santé du Gouvernement de la Polynésie française. Il développe ses recherches autour des maladies infectieuses et émergentes (dengue, Zika, Chikungunya), des maladies non transmissibles, des efflorescences micro-algales (ciguatera), de la bio-écologie des insectes vecteurs et nuisibles pour la santé des populations, de la lutte anti-vectorielle, de l'identification des substances naturelles utilisées dans la pharmacopée polynésienne traditionnelle.

Le Laboratoire d'étude et de suivi de l'environnement (LESE) de l'**IRSN** implanté à Tahiti participe à l'évaluation des conséquences radiologiques des tirs atmosphériques, en particulier de celles provenant des essais réalisés sur le territoire de la Polynésie française, et d'éventuelles conséquences des tirs nucléaires souterrains français. Il participe aussi à la mise en place d'un réseau de surveillance des contaminants chimiques dans les lagons de Polynésie française.

## B.2.2 L'étude des sociétés polynésiennes

L'étude des sociétés polynésiennes (mythologie, organisation socio-politique, langues...) est une thématique qui donne au site un rôle majeur dans la compréhension du passé et du présent des sociétés vivant dans le Triangle polynésien.

Deux équipes d'accueil regroupent des chercheurs dans les domaines des sciences humaines sociales. L'unité « Gouvernance et développement insulaire » étudie les modes d'organisation et de régulation des activités publiques et privées. Le laboratoire « Sociétés traditionnelles et contemporaines en Océanie » étudie les cultures et les sociétés océaniques et plus particulièrement les sociétés polynésiennes.

L'université a lancé, en 2017, une bibliothèque scientifique numérique **ANA'ITE** qui permet la mise à disposition libre de documents rares et anciens sur la Polynésie française. Cette plateforme numérique destinée aux chercheurs, enseignants et étudiants en sciences humaines sociales est également ouverte au grand public.

Le Musée de Tahiti et de ses îles a pour mission le recueil, la conservation, la restauration, la reproduction et la présentation au public des collections ayant trait au patrimoine de l'Océanie, et plus particulièrement



polynésien. Cet établissement public territorial est un instrument de valorisation, d'étude et de diffusion de ce patrimoine.

### ► La Maison des Sciences de l'Homme

La création d'une Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique, en janvier 2017, vise à structurer et de renforcer les SHS en Polynésie française. Elle a pour mission de faciliter les collaborations scientifiques avec les autres équipes de chercheurs métropolitains travaillant sur la région et de permettre une meilleure collaboration internationale avec, en priorité, les institutions de la zone Pacifique.

### ► Le Centre international de recherche archéologique sur la Polynésie (CIRAP)

Cette structure fédérative regroupe des chercheurs des universités de la Polynésie française, d'Auckland, de Californie-Berkeley et de Paris-1 (Panthéon-Sorbonne). Ce centre, dont les locaux sont implantés sur le campus de l'UPF, a pour objectif de fédérer les efforts de plusieurs chercheurs issus de ces institutions, travaillant sur l'archéologie polynésienne, en particulier la Polynésie française.

## B.2.3 L'observation géophysique

L'**Observatoire Géodésique de Tahiti - OGT** (UPF, CNES et NASA) est un site de référence géodésique fondamental pour la poursuite des satellites à des fins océanographiques, géodynamiques et géophysiques grâce à l'installation d'une station de poursuite de satellites par laser sur le campus de l'UPF.

Il est rattaché au laboratoire **Géopôle du Pacifique Sud – GePaSud** (UPF) qui développe ses recherches sur les sciences géodésiques et géophysiques, les risques naturels, les techniques de télédétection, le traitement et la diffusion des images satellites mais aussi la sécurité informatique, le traitement d'images appliqué à l'évaluation de la qualité des perles de culture.

L'Université de la Polynésie française accueille un laboratoire de mathématiques **Géométrie algébrique et application à la théorie de l'information – GAATI** qui développe ses recherches en géométrie algébrique et ses applications dans le domaine de l'information, notamment du cryptage. Des collaborations existent avec GePaSud dans le domaine de la Sécurité informatique.

Le **Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement - CRIOBE** fait également partie du réseau Observatoire de l'Environnement INSU.

Le **Bureau de recherches géologiques et minières - BRGM** a signé en mars 2016 une convention de 3 ans avec la Polynésie française, portant sur un programme d'actions pour l'exploitation et la gestion des eaux souterraines. Cet accord prévoit également la réouverture de l'antenne polynésienne du BRGM, fermée en 2006.

## B.3 Les coopérations scientifiques du Pacifique

### ► Grand observatoire du Pacifique Sud – GOPS (2012-2017)

Le Grand observatoire de l'environnement et de la biodiversité terrestre et marine du Pacifique Sud est un groupement d'intérêt scientifique regroupant 17 universités et organismes de recherche. Il est coordonné par l'IRD de Nouvelle-Calédonie. Le GOPS a vocation à s'ouvrir à la coopération régionale, notamment avec les universités telles que l'USP (University of the South Pacific) à Fidji, l'Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Université d'Hawaii. Une refondation de ce réseau de partenaires est actuellement en cours. Le GOPS collabore avec différents partenaires dont le Pôle d'innovation polynésien TAHITI FA'AHOTU.

### ► PIURN

L'UPF et l'UNC participent au réseau de coopération universitaire régionale PIURN (Pacific Insular Universities Research Network) qui rassemble douze membres. Un accord a été signé le 10 juillet 2014 entre les universités françaises du Pacifique et Fiji National University, National University of Samoa, Pacific Adventist University, PNG University of Natural Resources and Environment, PNG University of Technology, The University of the South Pacific, University of Fiji et University of Papua New Guinea.

## C. Le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique

### C.1 La stratégie d'innovation de la région

En Polynésie, les actions de recherche se développent dans les organismes dont l'activité essentielle se décline en termes d'enseignement et/ou de recherche, mais également dans des services ou institutions techniques impliqués à des degrés divers dans des actions de recherche appliquée.

Les organismes dépendant de la Polynésie française participent aux activités de recherche mais se consacrent pour l'essentiel, hormis la délégation à la recherche et l'Institut Louis Malardé, à des actions de développement auprès des professionnels ou usagers de leur secteur.

L'État et la Polynésie française ont élaboré « un schéma directeur de la recherche et de l'innovation » pour la période 2015-2025. Ce document est le fruit d'une concertation regroupant tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Polynésie française. Il s'agit d'une réflexion collective qui permet de définir les orientations stratégiques et perspectives en matière de R&D dans le cadre d'un objectif global visant le développement économique, social et culturel de la Polynésie française. Ces orientations et perspectives se déclinent suivant cinq thématiques principales :

- les récifs coralliens et écosystèmes marins
- les sociétés polynésiennes
- la santé des populations
- les risques naturels et changement climatique
- les nouvelles énergies, nouvelles ressources et nouveaux outils numériques

### C.2 Le dispositif régional de l'innovation

#### C.2.1 Les structures de transfert technologique

L'UPF est membre du **consortium de valorisation thématique au Sud - CVT Valorisation Sud** qui a pour mission d'intensifier les partenariats avec les structures de valorisation métropolitaines afin de permettre aux entreprises locales d'accéder aux résultats de la recherche au-delà de ce qui est produit sur le territoire.

Le centre technique aquacole de la Direction des ressources marines et minières : il bénéficie de l'appui scientifique IFREMER dans les secteurs crevetticulture et pisciculture.

#### ► Pôle d'innovation TAHITI FA'AHOTU

Le pôle d'innovation polynésien **TAHITI FA'AHOTU** comprend une trentaine d'entreprises dans le domaine de la valorisation de la biodiversité. Il développe l'innovation et la compétitivité des entreprises par des partenariats avec les organismes de recherche et de formation autour des thématiques : l'exploitation des ressources marines et terrestres, la biodiversité et les molécules d'intérêt et biotechnologies, les énergies naturelles et la préservation durable des milieux, le biomimétisme et le numérique.

#### ► Les partenariats avec des pôles de compétitivité nationaux

##### • *Pôle Mer Méditerranée et Pôle Mer Bretagne*

La collaboration avec ces deux pôles de compétitivité métropolitains a pour but de mener à bien des projets communs dans des domaines tels que la biodiversité marine, la pêche et l'aquaculture, les micro-algues et les biotechnologies, ainsi que les énergies marines renouvelables.

##### • *Cosmetic Valley (Centre - Val-de-Loire)*

Le partenariat avec ce pôle de compétitivité a pour but le développement de l'utilisation des actifs biologiques à vocation cosmétique.

- **Qualitropic (La Réunion)**

La collaboration avec ce pôle réunionnais consiste à échanger et construire des projets en particulier dans les domaines de développement de l'agrobiologie tropicale.

## D. Les ressources financières et humaines

### D.1 Les financements de l'État et des collectivités territoriales

#### D.1.1 Le soutien de l'Etat

Les financements CPER n'existent pas mais il existe des financements sur le contrat de projet État - Polynésie française (2015-2020) qui a été signé en mars 2015.

D'autres moyens de financements sont accessibles chaque année aux organismes de recherche de la Polynésie française, à savoir les Appels à Projets du Ministère de l'Outre-Mer (MOM), le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique dit « Fonds Pacifique », (FP). Dans les deux cas il s'agit de cofinancements (50% max).

La recherche peut également être financée par les appels à projets scientifiques de l'ANR ou des programmes européens (PCRDT) mais leur utilisation est très faible.

Les ministères du gouvernement de la Polynésie française ainsi que certaines entreprises locales participent également aux financements de projets de recherche, et de manifestations scientifiques. Dans certains domaines (en particulier la valorisation des ressources naturelles et/ou la conservation, la gestion du risque, les énergies), les moyens mobilisés par le gouvernement de la Polynésie française, représentent une contribution essentielle pour la réalisation de ces recherches en appui du développement.

#### D.1.2 Le soutien financier des collectivités territoriales

En 2017, selon l'enquête COLLTERR, la collectivité territoriale a financé des actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante à hauteur de 4,2 M€. Le budget moyen de la collectivité consacré à la recherche entre 2015 et 2017 est de 3,3 M€.

#### D.1.3 Les dotations de l'ANR

Tableau 16 - Polynésie française : les dotations attribuées par l'ANR dans le cadre des appels à projets génériques en 2018, en M € (Source : ANR)

En 2018 (M€)	Financement ANR de l'AAP générique	Poids Outre-Mer
Polynésie française	0,24	11%
Total des crédits alloués en Outre-Mer	2,13	100%

Les financements ANR en Outre-mer représentent 0,5% des crédits en 2018.

## D.2 Les personnels des établissements d'enseignement supérieur

Tableau 17 - Polynésie française : les effectifs de personnels des établissements publics MESRI en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Effectifs	Enseignants et enseignants-chercheurs	BIATSS	Total	% enseignants et enseignants-chercheurs	% BIATSS
Polynésie française	128	61	189	68%	32%
Outre-mer	1 325	1 544	2 869	46%	54%
France	96 553	93 831	190 384	51%	49%

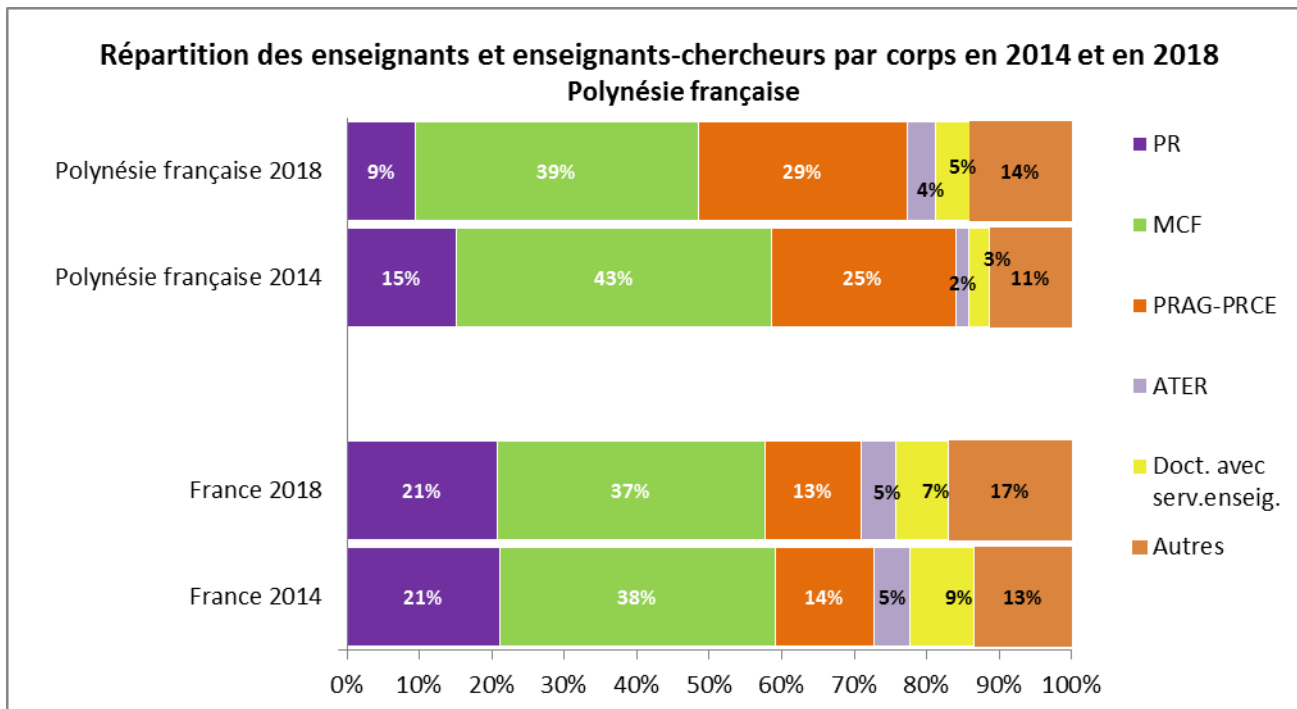
### D.2.1 Les personnels enseignants, enseignants-chercheurs

#### ► Les personnels des établissements d'enseignement supérieur

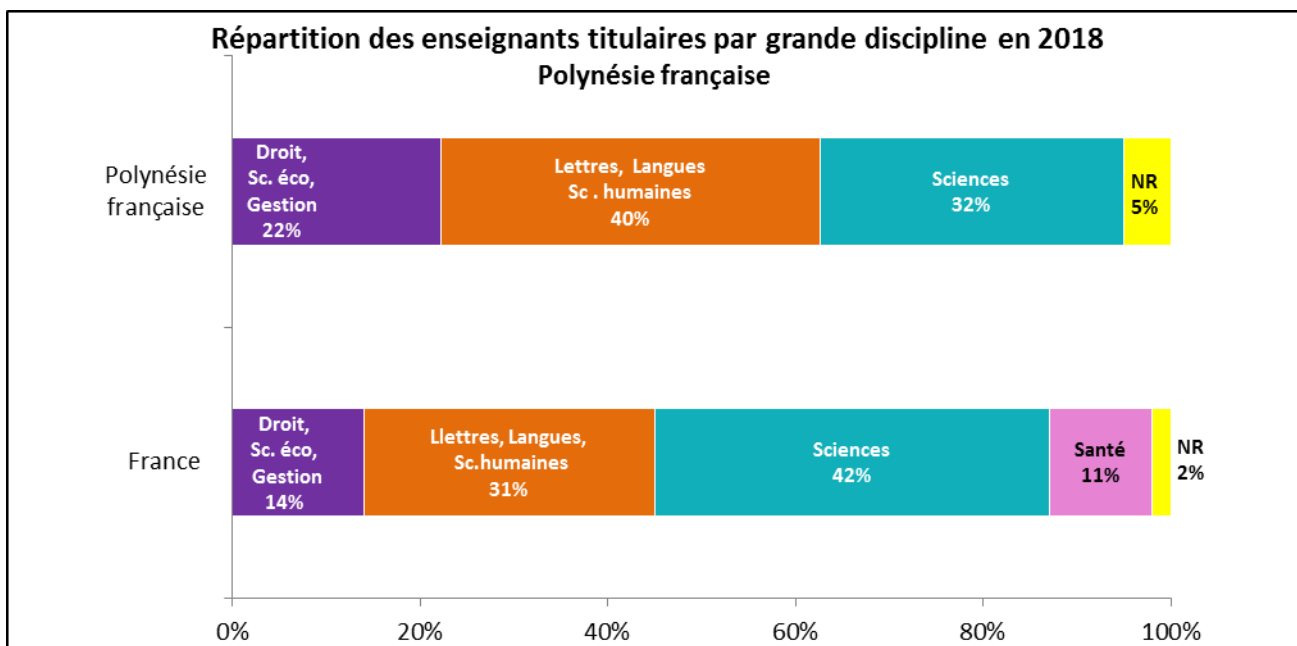
Tableau 18 - Polynésie française: les effectifs de personnels enseignants par corps en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Effectifs	PR	MCF	2nd degré	ATER	Doctorants contractuels avec service enseig.	Autres	Total
Polynésie française	12	50	37	5	6	18	128
Outre-mer	224	585	270	72	35	139	1 325
France	20 036	35 642	12 854	4 500	7 110	16 411	96 553

Graphique 10 - Polynésie française : la répartition en 2018 des effectifs de personnels enseignants par corps (Source : DGRH A1-1)



Graphique 11 - Polynésie française : la répartition des effectifs des personnels enseignants titulaires par grande discipline en 2018 (Source : DGRH-A1-1)



Graphique 12 - Polynésie française : la population des personnels enseignants-chercheurs selon l'âge et le genre en 2018 (Source : DGRH A1-1)

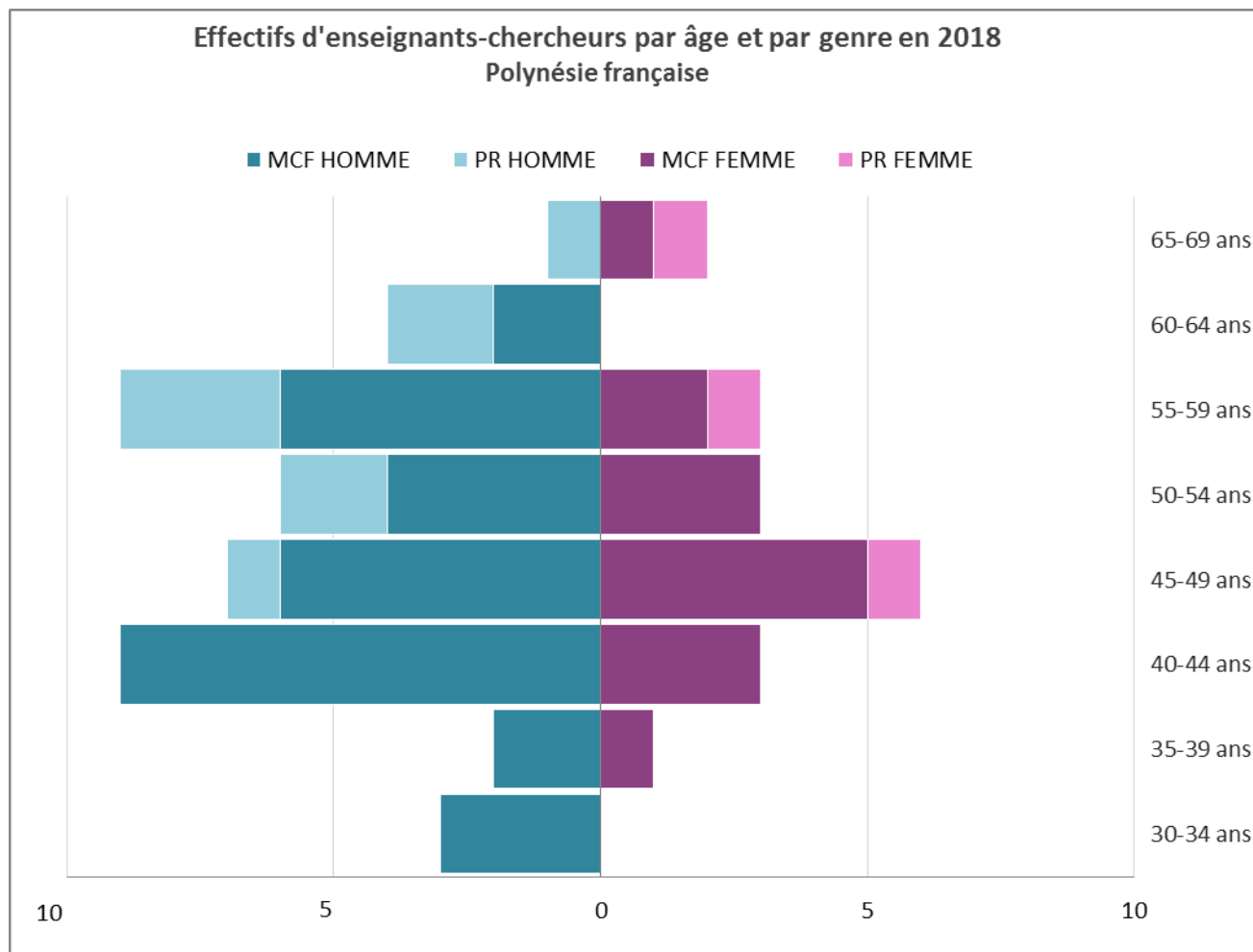


Tableau 19 - Polynésie française : l'endo-recrutement dans les établissements d'enseignement supérieur entre 2014 et 2018 (Source : DGRH A1-1)

	Professeurs des universités		Maîtres de conférences	
	Nombre total de recrutements	Taux d'endo-recrutement	Nombre total de recrutements	Taux d'endo-recrutement
Université de la Polynésie française	2	50,0%	17	17,6%
France	3 267	46,3%	6 228	20,6%

## D.2.2 Les personnels BIATSS

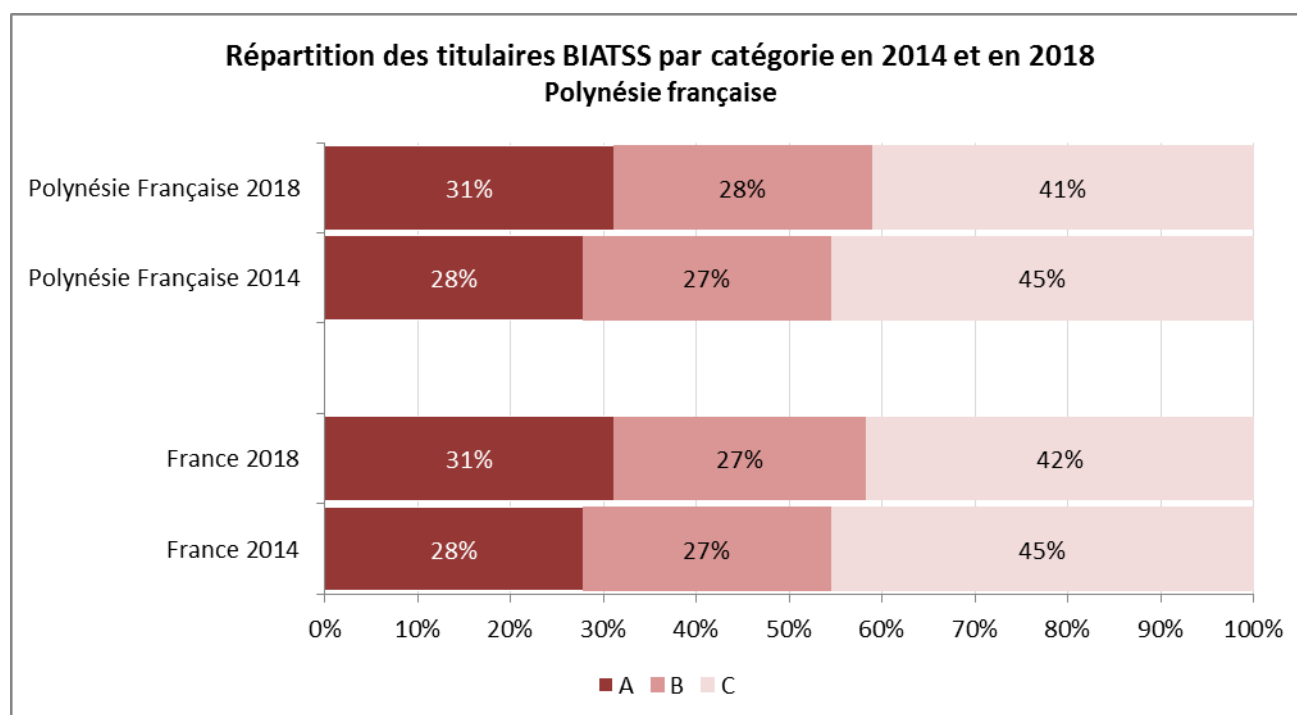
Tableau 20 - Polynésie française : les effectifs de personnels BIATSS par filière en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Filières	administrative	ITRF	bibliothèque	Total
Polynésie française	13	42	6	61
Outre-mer	217	1 205	122	1 544
France	13 488	75 056	5 287	93 831

Tableau 21 - Polynésie française : les effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie en 2014 et en 2018 (Source : DGRH A1-1)

	En 2014				En 2018			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Polynésie française	20	26	13	59	20	27	14	61
Outre-mer	248	264	413	925	301	313	393	1 007
France	15 403	14 795	25 201	55 399	17 811	15 612	23 516	56 939

Graphique 13 - Polynésie française : l'évolution des effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie entre 2014 et 2018 (Source : DGRH A1-1)







## **Partie 3**

### **ANNEXES**

## A. Glossaire

### Aides spécifiques en faveur des étudiants

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. Ces aides peuvent revêtir deux formes : soit une allocation annuelle accordée à l'étudiant qui se trouve en situation d'autonomie avérée ou qui rencontre des difficultés pérennes, soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés et qui constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide spécifique, l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de formation supérieure pour laquelle l'aide est demandée. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'étudiant doit faire la demande d'aide auprès du CROUS de son académie. C'est le directeur du CROUS qui décide, sur la base de critères nationaux, de l'attribution et du montant de l'aide d'urgence après avis d'une commission.

### Apprentissage

L'apprentissage (Code du Travail - partie 6 - Livre II) est une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 30 ans (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sous certaines conditions) une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

*Remarque : conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le système de gestion et de financement de l'apprentissage évoluera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

### Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont calculées en tenant compte des ressources et des charges des familles d'étudiants. Elles comprennent huit échelons (0 bis, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) dont les montants font l'objet, chaque année, d'un arrêté interministériel publié au Journal officiel de la République française.

### Campus des métiers et des qualifications

Le Campus des métiers et des qualifications est un label, créé par le décret n°2014-1100 du 29 septembre 2014, attribué à des réseaux d'acteurs (établissements d'enseignement supérieur, lycées, centres de formation d'apprentis, entreprises, structures de recherche,...) construits autour de filières spécifiques sur un secteur d'activité, en réponse à un enjeu économique national ou régional. Il s'agit d'adapter, en partenariat, l'offre de formation aux besoins des territoires en développant une large gamme de formations générales, technologiques et professionnelles destinées à un public varié (scolaire, étudiant, apprenti, en formation continue). Soutenus par la région et les opérateurs économiques, ils valorisent l'enseignement professionnel et facilitent l'insertion dans une filière d'emplois. Entre 2014 et 2018, 95 campus des métiers et des qualifications présents dans 12 filières professionnelles ont été labellisés. Depuis 2019, les projets de campus font l'objet d'une labellisation pour une durée maximale de cinq ans, renouvelable, dans 2 catégories : « campus des métiers et des qualifications » et « Excellence ».

### Centre de formation d'apprentis

Les centres de formation d'apprentis (CFA) sont des établissements qui dispensent une formation générale, technologique et pratique en alternance dans le cadre de l'apprentissage. En contact étroit avec le monde professionnel, ils permettent aux apprentis d'avoir une base d'enseignement général et de la combiner avec une pratique en entreprise.

### Crédit d'impôt recherche

Le crédit impôt recherche (CIR) est une mesure fiscale créée en 1983, pérennisée et améliorée par la loi de finances 2004 et à nouveau modifiée par la loi de finances 2008. Il s'agit d'une aide publique qui permet de soutenir l'effort des entreprises en matière de R&D (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental).

## Cursus LMD

Pour la présentation des effectifs d'inscrits dans les établissements publics du MESRI par cursus, les formations prises en compte dans le cursus L (licence) sont les DUT, les licences, les licences professionnelles, la PACES (première année commune aux études de santé), la plupart des formations paramédicales, les DAEU et la capacité en droit, les DEUST, le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 3 ou 4.

Pour le cursus M (master), sont regroupés les masters (y compris enseignement), les formations d'ingénieurs, les formations de santé, les diplômes d'IEP, d'œnologie, de commerce, le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 1 ou 2

Les formations du cursus D (doctorat) comprennent le doctorat et l'habilitation à diriger les recherches.

## DGESIP/DGRI A1-1 : Département des investissements d'avenir et des diagnostics territoriaux

### Diplômés

Il s'agit des diplômes délivrés dans les établissements publics du MESRI (issus des enquêtes « résultats » du système SISE) en formation initiale, apprentissage ou formation continue. La délivrance d'un diplôme au titre de la session 2017 se rapporte à une inscription prise par un étudiant (nommé dans ce document « diplômé ») pour préparer le diplôme au cours de l'année universitaire 2016-2017.

Afin de compléter ce périmètre, pour certains tableaux ou graphiques, les diplômés de BTS et BTSA ont été ajoutés. Il s'agit des BTS (et BTSA) délivrés dans les établissements publics ou privés relevant de tous les ministères et sous tous statuts (scolaire, apprentissage, formation continue, individuels et enseignement à distance).

Ce champ est nommé « diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) » dans ce document.

Les BTS sont issus du système d'information OCEAN, les BTSA, du système d'information de l'Agriculture (à partir de la session 2014 ce qui empêche de calculer une évolution sur 5 ans).

### Écoles doctorales

Les établissements d'enseignement supérieur en capacité de délivrer des diplômes nationaux peuvent être **accrédités** dans le cadre d'une école doctorale reconnue par le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'ils participent « de façon significative à son animation scientifique et pédagogique » et disposent « de capacités de recherche et d'un potentiel d'encadrement doctoral suffisant » dans les champs scientifiques couverts par l'école doctorale.

Plusieurs établissements peuvent s'accorder pour porter, ensemble, une école doctorale, auquel cas ils bénéficient, de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'une **co-accréditation**. Chacun d'entre eux peut, dans ce cadre, inscrire des doctorants et délivrer, seul, le diplôme de doctorat. On parle alors de **délivrance partagée** entre les établissements co-accrédités.

Des établissements d'enseignement supérieur peuvent participer à une école doctorale en accueillant des doctorants de cette école au sein d'unités ou d'équipes de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale.

Cette catégorie d'« établissements associés » est scindée en deux : d'une part, les établissements **accrédités en délivrance conjointe** qui peuvent inscrire des doctorants et délivrer le diplôme conjointement avec un établissement accrédité ou co-accrédité en délivrance partagée ; d'autre part, les **établissements partenaires** qui n'inscrivent pas de doctorants et ne délivrent pas le doctorat.

### Effectifs de R&D (source SIES)

Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D

**Les chercheurs** sont les scientifiques et les ingénieurs travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux ainsi qu'à l'encadrement ou la gestion des projets concernés

#### **Dans les administrations, sont identifiés comme chercheurs :**

les personnels titulaires de la fonction publique du corps de directeurs de recherche, les professeurs des Universités, les chargés de recherche et maîtres de conférences, les personnels non titulaires recrutés à un niveau équivalent aux corps ci-dessus, les personnels sous statut privé (par exemple dans les EPIC) dont les fonctions sont équivalentes à celles des personnels fonctionnaires ci-dessus, les ingénieurs de recherche

et les corps équivalents, les doctorants financés pour leur thèse, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

### **Les personnels de soutien**

Sont considérés comme personnels de soutien à la recherche tous les personnels non chercheurs qui participent à l'exécution des projets de R&D, les techniciens (et personnels assimilés) qui exécutent des tâches scientifiques sous le contrôle des chercheurs, les ouvriers qualifiés ou non qui participent à l'exécution des projets de R&D ou qui y sont directement associés

### **Équivalent temps plein recherche**

Les effectifs sont ici présentés en équivalent temps plein consacré à la recherche, c'est à dire au prorata du temps consacré aux activités de R&D dans l'année.

Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50% de leur temps pour la R&D.

### **Endorecrutement**

Se dit d'un maître de conférences (MCF) ayant obtenu son doctorat dans l'établissement qui le recrute ou d'un professeur des universités (PR) exerçant, immédiatement avant sa promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans le même établissement. Les données intègrent les détachements et les mutations et portent sur la période 2014-2018. Cette méthode était celle qui avait été retenue pour le STRATER 2018 (recrutements 2011-2016) et pour le STRATER 2014 (recrutements 2007-2011) alors que les données du STRATER 2011 portaient uniquement sur les PR et MCF nouvellement recrutés (n'intégraient pas les détachements et les mutations) et la période de référence était 2004-2010.

**Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)** : l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey ou CIS) est une enquête européenne, menée dans tous les pays membres. Portant sur les années 2014-2016, l'enquête CIS 2016 couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France, des secteurs principalement marchands non agricoles (sections B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le champ sectoriel constant entre l'enquête CIS 2016 et CIS 2014 est obtenu en excluant du champ de l'enquête CIS 2016 la construction, le commerce de détail, le commerce et la réparation d'automobiles, l'hébergement-restauration, les holdings financières, les activités immobilières, les activités juridiques et comptables et toutes les activités de services administratifs et de soutien.

### **Enseignants étrangers**

Les enseignants étrangers présentés dans ce document sous forme de carte et de graphique correspondent à des enseignants recrutés sur des postes de titulaires : professeurs des universités (PR), maîtres de conférences (MCF) et enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (AM2D).

### **Espé (devenues Inspé en 2019)**

Créées par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) forment les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les futurs enseignants de la maternelle au supérieur. Ces écoles organisent les formations du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui préparent aux concours de recrutement. En 2019, ces Espé sont devenues des Inspé : instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.

### **Étudiants étrangers en mobilité**

Étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine.

On distingue deux types d'étudiants étrangers en mobilité :

#### **Étudiants étrangers en mobilité de diplôme :**

Étudiants étrangers en mobilité venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français.

#### **Étudiants étrangers en mobilité d'échange ou de crédit :**

Étudiants étrangers en mobilité venus étudier temporairement en programme d'échange ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes financés par l'Union Européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information SISE s'ils répondent à 2 conditions, **qui restreignent le champ** : être présents dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de 3 mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif **mesuré par SISE**, à savoir 19 000 étudiants

recensés en mobilité d'échange à l'université française en 2017-18, sous-estime le nombre **total** d'étudiants inscrits en échange cette année-là. |

### Étudiants inscrits dans l'ES/ dans les établissements publics MESRI/ en université

Les étudiants inscrits sont présentés selon plusieurs périmètres.

Le 1er, le plus complet possible, dit « dans l'enseignement supérieur » correspond aux effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements (et les formations) de l'enseignement supérieur, publics ou privés quel que soit leur ministère de tutelle. Ces effectifs sont recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation Nationale et des ministères en charge de l'Agriculture, de la Culture, de la Santé et des Sports.

Le 2<sup>ème</sup>, dit « dans les établissements publics du MESRI », plus restreint mais plus détaillé, découle des enquêtes "inscriptions" du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). Il correspond aux inscriptions principales dans les universités, les COMUE ou regroupements (avec des inscriptions directes), les Espé, les écoles d'ingénieurs rattachées ou indépendantes, les grands établissements, les ENS et certains autres établissements à l'exception du CNAM, de l'ENSATT, de l'ENSL et de l'INSHEA.

Le 3<sup>ème</sup> dit « dans les universités », est un sous-ensemble du 2<sup>ème</sup> pour les inscriptions principales dans les 62 universités métropolitaines (+ 4 dans les DOM), les 26 Espé (+ 3 en DOM), l'Université de Lorraine, l'INUC Albi (+ CUFR Mayotte) et dans les 7 COMUE ayant des inscrits.

Il est à noter que les universités de technologie et les I(N)P ne sont pas compris dans ce dernier périmètre.

Doubles inscriptions CPGE/licence: Depuis 2015, l'inscription en licence à l'université est obligatoire pour les élèves inscrits en CPGE dans les lycées publics. Elle est facultative pour les élèves inscrits dans les lycées privés. L'inscription se fait dans l'une des universités conventionnées avec le lycée.

Pour apprécier l'évolution des inscrits en licence générale sur 5 ans (depuis 2013-14) sans hausse artificielle, les inscriptions obligatoires en licence (pour les inscrits en CPGE) ont été exclues.

### Formation tout au long de la vie

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle... »

« Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'**apprentissage**, et des formations ultérieures, qui constituent la **formation professionnelle continue**, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire **valider les acquis de son expérience**, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. » (extrait de la partie 6 du code du travail)

### Formation continue

« La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale.

Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance. » (extrait de la partie 6 - livre III du code du travail)

Les données présentées concernent la formation continue dans les établissements publics du MESRI : les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées ou indépendantes (ENSI, UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM etc) et les autres établissements (INUC Albi et CUFR Mayotte, les grands établissements parisiens et les ENS, ENSLL, ENSATT et ENSSIB). Les formations proposées par le Cnam et ses centres associés sont comptabilisées séparément.

### Grappes d'entreprises (ou clusters)

Les grappes d'entreprises sont des réseaux d'acteurs économiques, fortement ancrés territorialement, composés, selon les contextes, principalement de TPE/PME, de grandes entreprises et d'acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elles sont un levier de structuration des écosystèmes territoriaux économiques à l'instar des autres types de « clusters ». Elles apportent des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à asseoir leur stratégie sur leurs marchés et à améliorer leur compétitivité. Elles favorisent les coopérations avec les autres acteurs publics et privés, notamment de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences et de l'innovation.

## Incubateurs publics

La spécificité des incubateurs soutenus par le ministère chargé de la recherche consiste à favoriser l'accueil prioritaire des projets d'entreprises innovantes issus ou liés à la recherche publique. Ils sont situés dans ou à proximité d'un site scientifique afin de maintenir des relations étroites avec les laboratoires. Ils ont été créés principalement par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EPSCP et EPST) dans le cadre des dispositions de la loi sur l'innovation et la recherche de 1999.

Vingt et un incubateurs de la recherche publique sont soutenus par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Deux sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) assurent une activité d'incubation : Pulsalys à Lyon et Linksum à Grenoble.

Les incubateurs de la recherche publique sont pour la plupart multisectoriels, avec le plus souvent, deux ou trois secteurs dominants. Trois incubateurs interviennent dans des domaines spécialisés : Paris Biotech Santé à Paris, Eurasanté à Lille accompagnent des projets du secteur de la Santé ; Belle-de-Mai à Marseille quant à lui, est spécialisé dans le multimédia.

## Initiative d'excellence en formations innovantes numériques

L'appel à projets IDEFI-N a prolongé en 2015, l'effort entrepris avec l'appel à projets « Initiatives d'excellence en formations innovantes » (IDEFI) en ayant pour vocation d'accélérer la création de MOOC et de dispositifs de formation numérique de qualité, de promouvoir des dispositifs pédagogiques innovants par le numérique et de conforter une dynamique de formations universitaires tout au long de la vie.

**Innovation** : la dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovations. L'innovation de produit correspond à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles. L'innovation de procédé est la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel. L'innovation d'organisation est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme. L'innovation de marketing est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.

**Innovation technologique** : l'innovation technologique correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés.

**Innovation non technologique** : l'innovation non technologique correspond à une innovation en organisation (nouvelles méthodes d'organisation du travail) ou en marketing (nouvelles méthodes de commercialisation).

## Insertion professionnelle des diplômés de master

Les graphiques sur l'insertion professionnelle des diplômés de master ont été réalisés, par grande discipline, d'après les données de l'Open Data en lien avec la note flash du SIES (NF 18.25).

Ces données sont issues d'une enquête annuelle menée par les universités, et coordonnée par le MESRI, auprès des diplômés de master de nationalité française, issus de la formation initiale et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les 2 ans suivant l'obtention du diplôme.

Il s'agit ici de l'insertion professionnelle à 18 mois recueillie en décembre 2016 auprès des diplômés de master (hors enseignement) en 2015. Certaines universités ne sont pas représentées dans le graphique pour cause de résultats non significatifs (nombre de répondants inférieur à 30).

Le taux d'insertion est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

## Instituts Carnot et Tremplin Carnot

Créé en 2006 le label Carnot a vocation à développer la recherche partenariale, c'est-à-dire la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat avec des acteurs socio-économiques, principalement des entreprises (de la PME aux grands groupes), en réponse à leurs besoins.

Le label Carnot est attribué par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'issue d'un appel à candidatures.

Ce dispositif est complété, depuis 2016, par le volet Tremplin Carnot, phase préparatoire destinée aux structures de recherche désireuses d'accroître leurs compétences dans la construction de la relation

contractuelle des entreprises qui ne sont pas encore aguerries dans ce domaine, avec un objectif d'obtention du label Carnot à un horizon de 3 ans.

Le dispositif a été consolidé dans le cadre du programme des investissements d'avenir réservé aux instituts nouvellement labellisés. C'est ainsi qu'ont été lancés, en mars 2011, 2 appels à projets destinés à renforcer les liens des instituts Carnot avec les PME et leur développement à l'international. Les quatre projets sélectionnés en février 2012 impliquent 13 instituts Carnot. Le réseau comprend, en 2019, 38 instituts Carnot labellisés.

### **Nouveaux Coursus à l'Université (NCU)**

L'appel à projets « Nouveaux cursus à l'université », a pour objectif de soutenir les universités, les écoles et les regroupements d'établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation afin de répondre aux enjeux auxquels est confronté le système français d'enseignement supérieur.

La création de ces nouveaux cursus vise en premier lieu à assurer une meilleure réussite des étudiants par une diversification et un décloisonnement des formations au sein du premier cycle des études supérieures.

L'appel à projets de la 1<sup>ère</sup> vague portait également sur la formation continue et l'adaptation de l'offre de formation universitaire aux besoins des personnes engagées dans la vie professionnelle et sur l'évolution des formations supérieures induite par la révolution numérique.

La deuxième vague est venue en appui de la réforme du 1<sup>er</sup> cycle universitaire et sont mis en œuvre dans le cadre de son déploiement.

### **Offre documentaire**

Les indicateurs documentaires présentés dans le Strater 2019 ont été élaborés à partir des données 2017 de l'Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires (ESGBU). Les données ESGBU utilisées concernent les bibliothèques des universités et les bibliothèques interuniversitaires, les bibliothèques de quinze grands établissements, de quatre écoles d'ingénieurs et de six EPA. Quelques organismes de recherche ont été intégrés dans l'ESGBU mais leur participation n'est pas encore complète et nous ne disposons pas du détail de leur activité au niveau régional : ces données n'ont donc pas pu être exploitées dans nos statistiques et analyses. Par ailleurs, il est à souligner que quelques établissements n'ont pas renseigné leurs données pour l'année 2017 : pour cette raison, les chiffres indiqués peuvent être partiels pour certaines régions.

Seuls les étudiants et enseignants-chercheurs relevant des établissements considérés pour cette étude sont pris en compte.

Seules les bibliothèques dites « intégrées » aux services de documentation sont prises en compte dans le calcul des indicateurs. Les bibliothèques dites « associées » sont exclues faute de complétude. Il s'agit généralement de bibliothèques de petite taille gérées par des unités ou laboratoires de recherche, ou des bibliothèques d'écoles rattachées aux universités ou plus rarement de bibliothèque d'UFR.

Le chiffre concernant l'offre de documents comprend tous les documents sur support physique : livres imprimés, périodiques, thèses, manuscrits, cartes, plans, images, photos, vidéos, documents sonores, microformes... Cette donnée est fournie en mètres linéaires.

Les données relatives aux dépenses d'acquisition de documentation prennent en compte à la fois la documentation sur support physique et la documentation électronique (achats définitifs et abonnements).

Le nombre de prêts ne concerne que les documents physiques. Les prêts d'e-books ne sont pas comptabilisés ici.

L'indicateur de disponibilité des places de travail prend en compte le nombre de places assises de bibliothèques disponibles, multiplié par le nombre total d'heures d'ouverture de l'année, puis rapporté au nombre d'étudiants concernés.

La moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU prend en compte les BU de plus de 200 places.

### **PACES**

Depuis la rentrée 2010, l'admission dans les études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) se faisait presque exclusivement via la PACES (première année commune aux études de santé).

À la rentrée 2020, toutes les universités mettront en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé après une, deux ou trois années d'études supérieures de santé. Chaque étudiant pourra présenter sa candidature deux fois.

Les lycéens pourront ainsi choisir entre plusieurs parcours, intégrés dans les mentions de licence (une licence avec une option "accès santé" (L.AS) ou un parcours spécifique "accès santé", avec une option d'une autre discipline (PASS).

Le numerus clausus était fixé nationalement par arrêtés publiés au Journal officiel sous la forme de quotas alloués à chaque université par filière (médicale, odontologique, pharmaceutique et maïeutique) Des places supplémentaires (presque 700) étaient offertes dans le cadre d'expérimentation d'accès direct en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année pour les titulaires de certains diplômes (« passerelles »).

A la rentrée 2020, ce système de numéris clausus, fixé nationalement, sera supprimé, et les universités pourront, en lien avec les Agences Régionale de Santé et dans le souci de s'adapter au mieux aux besoins des territoires, définir le nombre d'étudiants qu'elles admettent dans les différentes filières.

## **Parcoursup**

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

Les lycéens, apprentis, étudiants en recherche d'une réorientation qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur (Licences, STS, IUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, instituts de formation en soins infirmiers, établissements de formation en travail social, formations proposées par la voie de l'apprentissage, etc.) doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup.

Ne sont pas concernés, les étudiants qui redoublent leur 1<sup>ère</sup> année (ils doivent directement se ré-inscrire dans leur établissement) et les candidats internationaux soumis à une demande d'admission préalable.

Les données présentées dans ce document sont issues de l'Open Data Parcoursup 2018 arrêté au 21 septembre 2018 (fin du processus d'affectation de Parcoursup) pour les préinscriptions 2018-2019 (hors apprentissage) des élèves de terminale ayant obtenu le baccalauréat, des étudiants en réorientation et des anciens bacheliers en reprise d'étude.

Les tableaux en détaillent certaines caractéristiques par filière :

La capacité d'accueil correspond aux nombres de places dans la formation et dans l'établissement cumulées par région.

Les candidatures confirmées regroupent le nombre de candidats ayant confirmé au moins 1 vœu pour une formation ;

Les admis recouvrent le nombre de candidats ayant accepté la proposition de l'établissement à s'inscrire dans la formation demandée.

Les admis sont ventilés en 4 catégories dont 3 pour le type de bac obtenu par le néo-bachelier et une pour les autres admis (réorientation, reprise d'étude, étudiants étrangers, etc).

Le graphique présente le taux de néo-bacheliers admis à s'inscrire dans un établissement de l'académie où ils ont préparé leur bac.

## **PEPITE**

Les PEPITE sont des Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat destinés à tout étudiant (toutes filières, tous cursus, de la licence au doctorat) ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les PEPITE associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs. Les PEPITE travaillent en réseau pour s'inspirer les uns des autres et permettre aux bonnes idées de se diffuser. Il en existe 29 en France en 2019.

Le PEPITE donne accès au statut national d'étudiant-entrepreneur. Tout étudiant qui le souhaite peut co-construire au sein de son établissement le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale : individuelle ou collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise. L'étudiant porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur après instruction de son dossier par le PEPITE. Suivant le projet et le profil du porteur, le comité d'engagement du PEPITE appréciera si l'inscription au diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D2E) est indispensable ou non. Les jeunes diplômés souhaitant créer leur entreprise peuvent acquérir le statut d'étudiant entrepreneur. Pour cela, le jeune diplômé doit s'inscrire obligatoirement au D2E qui lui confère le statut d'étudiant avec la protection sociale qui lui est liée.

## **Personnels des établissements publics MESRI (source DGRH)**

Il s'agit, d'une part, des personnels enseignants en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur issus des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) au 1<sup>er</sup> février 2019 représentative de l'année 2018.

Ils se répartissent en 3 grandes catégories : les enseignants chercheurs titulaires (ou stagiaires) avec les professeurs des universités (PR) et les maîtres de conférences (MCF), les enseignants du second degré



affectés dans l'enseignement supérieur avec les professeurs agrégés (PRAG) et les professeurs certifiés (PRCE) et les enseignants non permanents avec, entre autres, les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

D'autre part, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS) dont les données sont issues de l'annuaire AGORA, POPPEE ITARF et POPPEE BIB en date du 1er février 2019 mais considérées pour l'année 2018.

Celles des agents contractuels proviennent de l'enquête ANT menée en 2019 auprès des établissements qui relèvent du MESRI.

Les données sont exprimées en personnes physiques.

### **Petite et moyenne entreprise (PME)**

Elle occupe moins de 250 personnes et a un chiffre d'affaires n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€. Cette catégorie d'entreprises inclut les microentreprises (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€.

### **PIB (Insee)**

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique exprimée en euros. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits - moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Sa variation d'une période à l'autre est censée mesurer le taux de croissance économique du territoire considéré. Le PIB par habitant est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants du territoire.

### **Pôle de compétitivité**

Un pôle de compétitivité est un regroupement, reconnu par l'État, sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie autour d'une thématique commune. Au niveau national et régional, l'État et les régions accompagnent le développement des pôles notamment en accordant des aides financières via les appels à projets du fonds unique interministériel et du PIA et des prêts aux PME ou ETI membres des pôles.

Le Label Gold Européen est décerné par l'Initiative européenne pour l'excellence des clusters (ECEI), émanant de la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne. Ce label a pour but de mesurer le niveau de performance de la gouvernance des clusters européens, et récompense les clusters d'excellence tout en visant une meilleure reconnaissance internationale.

### **Population (Insee)**

Elle est constituée par la population dite légale, qui regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

A partir de 2008, la nouvelle méthode de recensement basée sur des enquêtes de recensement annuelles permet de calculer chaque année des populations légales actualisées.

### **Réussite (en DUT, en licence et en master)**

Les graphiques sur la **réussite en DUT** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 19.25).

Il s'agit ici de la réussite en 2 ans, à la session 2017, des néo-bacheliers inscrits pour la première fois en première année de DUT en 2015-2016. La réussite est attribuée à l'établissement d'inscription en 1<sup>ère</sup> année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement.

Les graphiques sur la **réussite en licence et licence professionnelle** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 18.21).

Pour la **licence générale**, il s'agit de la réussite en licence en 3 ans, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence (L1) en 2014-2015 et n'ayant pas changé d'établissement.

Pour la **licence professionnelle**, il s'agit de la réussite en 1 an, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en licence professionnelle en 2016-2017.

Les graphiques sur la réussite en **master** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 19.06).

Il s'agit de la réussite en master (hors master enseignement) en 2 ans à l'université, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en première année de master (M1) en 2015-2016 et n'ayant pas changé d'établissement.

### **Valeur ajoutée**

Le taux simulé mesure les effets de structure liés au profil des étudiants accueillis (sexe, retard au bac, ancienneté d'obtention du bac, type de baccalauréat, mention obtenue au baccalauréat, profession et catégorie socioprofessionnelle des parents) et à l'offre de formation de l'établissement (domaine de spécialité et régime d'inscription pour la licence professionnelle). Pour le master, ces caractéristiques sont liées à l'âge, à la formation précédente, au domaine disciplinaire et à la voie en M1.

La valeur ajoutée, égale à l'écart entre le taux observé et le taux simulé, permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte ces effets de structure.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

### **Secteur d'activité**

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).

Depuis 2008, l'activité économique est déclinée selon la nomenclature agrégée NA 2008 associée à la nomenclature d'activités française (NAF) révision 2. Les deux objectifs de révision 2008 des nomenclatures sont leur modernisation, afin de mieux refléter les évolutions économiques de ces vingt dernières années et la recherche d'une meilleure comparabilité des grands systèmes de classification utilisés dans le monde, afin de favoriser les comparaisons internationales de données économiques.

### **STS et assimilés**

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés rassemblent les élèves se préparant aux BTS, BTSA, DTS, DMA, DCESF et en mise à niveau d'entrée en STS, dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères.

### **Taux de chômage**

Le taux de chômage est le % de chômeurs dans la population active (laquelle regroupe les actifs occupés + les chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par niveau de diplôme...

### **Taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur**

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur en excluant des licences et du taux global, les doubles comptes pour les inscrits en CPGE qui ont l'obligation de s'inscrire en parallèle dans une licence.

### **VAE**

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme (tout ou partie), un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (source Ministère du travail : portail VAE).

La validation des acquis de l'expérience est inscrite au code du travail (partie 6 - livre IV) et au code de l'éducation.

Les données présentées concernent les établissements d'enseignement supérieur qui ont répondu à l'enquête n°67 de la DEPP (77 universités et le Cnam en 2017).

## B. Sigles et abréviations

### A

AES	Administration économique et sociale
ANR	Agence nationale pour la recherche

### B

BIATSS	Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS/BTSA	Brevet de technicien supérieur / Brevet de technicien supérieur agricole
BU	Bibliothèque universitaire

### C

CCSTI	Centre de culture scientifique technique et industrielle
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CHRU	Centre hospitalier régional universitaire
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIFRE	Convention industrielle de formation pour la recherche en entreprise
CIR	Crédit d'impôt recherche
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COMUE	Communauté d'université et d'établissement
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

### D

DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des solidarités et de la santé
DRRT	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
DUT	Diplôme universitaire de technologie

### E

EPA	Établissement public à caractère administratif
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EQUIPEX	Équipement d'excellence
ESPÉ	INSPÉ depuis 2019
EESPIG	Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général

## H

HCERES Haut-conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

## I

IDEFI Initiatives d'excellence en formations innovantes  
IDEX Initiative d'excellence  
IHU Institut hospitalier universitaire  
INRAE Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement  
INSA Institut national des sciences appliquées  
INSEE Institut national de la statistique et des études économiques  
INSERM Institut national de la santé et de la recherche médicale  
INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation  
IRD Institut de recherche pour le développement  
ISEE Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie  
ISPF Institut statistique de la Polynésie française  
IUF Institut universitaire de France  
IUT Institut universitaire de technologie

## L

LABEX Laboratoire d'excellence  
LMD Licence, master, doctorat

## M

MESRI Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
MSH Maison des sciences de l'homme

## P

PACES Première année commune aux études de santé  
PEPITE Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat  
PIA Programme Investissement d'avenir  
PIB Produit intérieur brut  
PME Petites et moyennes entreprises  
PMI Petites et moyennes industries

## S

SHS Sciences humaines et sociales  
SIES Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques  
SISE Système d'information sur le suivi des étudiants  
SRESRI Schéma régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
STAPS Sciences et techniques des activités physiques et sportives  
STIC Sciences et technologies de l'information et de la communication  
STS Section de technicien supérieur

## U

UE Union européenne

UFR Unité de formation et de recherche.

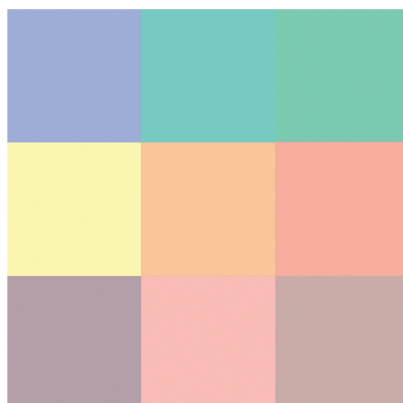
UMR Unité mixte de recherche

## V

VAE Validation des acquis de l'expérience







**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

1, RUE DESCARTES  
75231 PARIS CEDEX 05